

COMMISSIE VOOR DE
BINNENLANDSE ZAKEN, DE
ALGEMENE ZAKEN EN HET
OPENBAAR AMBT

van

WOENSDAG 28 FEBRUARI 2018

Namiddag

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR,
DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

du

MERCREDI 28 FÉVRIER 2018

Après-midi

De behandeling van de vragen en interpellaties vangt aan om 14.46 uur. De vergadering wordt voorgezeten door de heer Brecht Vermeulen.

Le développement des questions et interpellations commence à 14.46 heures. La réunion est présidée par M. Brecht Vermeulen.

01] Vraag van mevrouw Els Van Hoof aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de vrouwelijke vertegenwoordiging in adviesorganen bij de politie en de brandweer" (nr. 23456)

01] Question de Mme Els Van Hoof au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la représentation féminine dans les organes d'avis à la police et dans les services d'incendie" (n° 23456)

01.01] Els Van Hoof (CD&V): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, de wet van 20 juli 1990 ter bevordering van de evenwichtige aanwezigheid van mannen en vrouwen in organen met adviserende bevoegdheid, stipuleert dat tweederde van de leden van een adviesorgaan van hetzelfde geslacht moet zijn. Dit quotum is afzonderlijk van toepassing op de effectieve leden, op de plaatsvervangende leden en op elke structurele onderverdeling van het adviesorgaan.

Het Instituut voor de gelijkheid van vrouwen en mannen geeft echter aan dat de evenwichtige aanwezigheid van mannen en vrouwen in organen met adviserende bevoegdheden in veel gevallen niet gehaald wordt of omzeild wordt. Recent werd het vast adviescomité van de lokale politie opnieuw verkozen, een heel belangrijk adviesorgaan dat het beleid van de lokale politie bepaalt. Welnu, in dit adviescomité werd geen enkele vrouw als effectief lid verkozen; er werden alleen twee vrouwelijke zonechefs verkozen als plaatsvervangers.

Zoals eerder vermeld moeten sommige werkgroepen niet voldoen aan de wet van juli 1990. Artikel 3 bepaalt dat de Ministerraad op advies van de commissie in een uitzondering op de wet kan voorzien voor een adviesorgaan omwille van functionele of bijzondere redenen. Een uitzondering is opgenomen in het reglement van het VCLP, via het KB van 13 mei 2017.

De aanwezigheid van vrouwen in dit soort adviesraden is belangrijk, ook door het feit dat vrouwen bij politie of brandweer minder sterk vertegenwoordigd zijn in hoge functies. Daarom heb ik volgende vragen.

Wat is sinds 2013 de verdeling in procent tussen mannen en vrouwen in adviesorganen van overheidsdiensten onder uw bevoegdheid, zijnde brandweer en politie? Is er sprake van een stijging van het aantal vrouwen in adviesorganen? Wat is volgens u de oorzaak van de eventuele ondervertegenwoordiging van vrouwen, die uit deze percentages zou kunnen blijken?

Hebt u informatie over het aantal adviesorganen met een tijdelijk statuut of een andere uitzondering, waardoor ze in uitzondering niet moeten voldoen aan de quota van gelijke vertegenwoordiging? Waarom wordt voor het VCLP in een uitzondering voorzien?

Wat doet u om de vertegenwoordiging van vrouwen in adviesorganen van politie en brandweer te verhogen?

01.02 Minister **Jan Jambon**: Mijnheer de voorzitter, mevrouw Van Hoof, bij de brandweer zijn er twee organen, namelijk de Hoge Raad voor de Opleiding van het Operationeel Personeel van Hulpverleningszones en de Civiele Bescherming, enerzijds, en de Begeleidingscommissie voor de Hervorming van de Civiele Veiligheid, anderzijds.

Bij de Hoge Raad voor de Opleiding is op dit moment slechts 8 % van de leden een vrouw. In totaal zijn er 24 leden, van wie dus 2 vrouwen. Een vergelijking met voorgaande jaren is moeilijk te maken omdat de samenstelling van de Hoge Raad recent werd gewijzigd. In zijn oude samenstelling maakten er geen vrouwen deel uit van de Hoge Raad. Er is dus een nettoverbetering.

Bij de Begeleidingscommissie is momenteel 14 % van de leden een vrouw. In de Begeleidingscommissie zitten in totaal 14 leden, van wie 2 vrouwen. In vergelijking met de voorbije jaren is dat aantal gedaald. Van 2014 tot en met 2017 waren er 3 vrouwen lid van de Begeleidingscommissie, zijnde 21 %.

De reden voor de ondervertegenwoordiging van vrouwen in deze organen is dat de beroepen bij de civiele veiligheid een minderheid aan vrouwelijke personeelsleden tellen.

Wat de politie betreft is er de ministeriële omzendbrief GPI 74 van 19 juli 2013 betreffende de bevordering van de gelijke kansen van mannen en vrouwen bij de politiediensten. De richtlijnen voor de politie zijn de volgende, en ik citeer: "Behalve de gevallen waarin de statutaire teksten dat op dit moment niet toelaten, vraag ik dat binnen de politiediensten en de externe organen de commissies" — ik heb het onder ander over de deontologische commissie, de selectiecommissie en de evaluatiecommissie — "de raden, de jury's" — voornamelijk de examenjury's — "de nationale werkgroepen enzovoort, worden samengesteld uit personen van de beide geslachten met als streefdoel de aanwezigheid van ten minste een derde van de leden van het ene of het andere geslacht zonder het criterium competentie uit het oog te verliezen". De overheden die personen voordragen ter aanwijzing met het oog op deelname aan deze organen moeten eveneens deze principes respecteren.

Aangezien veel beleids- en/of adviesorganen wettelijk bepaald zijn zetelen hierin personen in hoofde van hun functie. Voorbeelden hiervan zijn het directiecomité dat samengesteld is uit de commissaris-generaal— die een vrouw is — en de drie directeurs-generaal — mannen — van de federale politie, het coördinatiecomité voor de geïntegreerde politie dat samengesteld is uit de leden van het DirCom van de federale politie en het dagelijks bestuur van de vaste commissie van de lokale politie — dat één vrouw en acht mannen telt. Voorts gaat het om het college van de schooldirecteurs dat bestaat uit de directeurs van de verschillende politiescholen, een aantal technische comités, de uniformcommissie, de medischegeschiktheidscommissie — voorgezeten door een vrouw — en het strategisch platform geweldbeheersing. In deze organen zetelen dus personen op basis van hun functie of hun expertise. Het genderaspect kan dan ook niet steeds gerespecteerd worden. Ook behoren de leden die in deze verschillende comités zetelen niet allemaal tot de federale politie zelf. Het is dus in bepaalde gevallen niet mogelijk om de representativiteit vrouwen/mannen te waarborgen.

Ook wil ik u meegeven dat er wat de politie betreft in 2017 een studie werd uitgevoerd door de KUL, met als titel "De intrede en evolutie van vrouwen bij de politie - een onderzoek naar discriminatie". Daarin werden conclusies getrokken dat "de verandering van de tijdgeest een proces is van lange adem en evolueert in de positieve zin. Er wordt steeds meer gelijkheid tussen mannen en vrouwen gerealiseerd, niet enkel formeel maar ook in de informele gang van zaken.

De evolutie is de laatste jaren enkel maar positief geweest en kan enkel maar positief blijven." Deze studie zal trouwens worden hernieuwd in 2018-2019.

Ik kom tot uw tweede vraag. De regelgeving stipuleert dat bepaalde instanties moeten worden verwittigd wanneer de quota niet worden gehaald. Een globaal overzicht heb ik hier niet van. Voor de Vaste Commissie van de Lokale Politie voorziet artikel 4 van het KB van 13 mei 2017 erin dat de minister of de staatssecretaris, bevoegd voor het gelijkekansenbeleid voor mannen en vrouwen, moet worden verwittigd in het geval van een onevenwichtige samenstelling. Een brief hierover is onderweg, weliswaar met een extra maatregel die de VCLP genomen heeft, met name het aanduiden van een extra waarnemend vrouwelijk lid met raadgevende stem, dus een korpschef.

De samenstelling van de VCLP is eveneens wettelijk bepaald. Artikel 91 van de wet van 7 december 1998 bepaalt dat de leden van de VCLP worden verkozen. Dat wordt verder geregeld via het KB van 13 mei 2017. In artikel 4 wordt gewezen op het belang van een evenwichtige vertegenwoordiging van vrouwen in deze commissie. De VCLP wordt dus samengesteld op basis van een vertegenwoordiging en verkiezing vanuit de provincies en de Gewesten. Met andere woorden, de korpschefs van de lokale politie kiezen uit hun collega-korpschefs één of twee vertegenwoordigers van hun regio. Hun regio, dat zijn in dit geval de provincies of het Brussels Gewest. Zij kiezen ze dus om daarin te zetelen. Een onderbezetting van vrouwen in deze commissie heeft onder andere te maken met het feit dat er slechts tien vrouwelijke korpschefs zijn, dat weinig vrouwelijke korpschefs zich kandidaat hebben gesteld om in deze commissie te zetelen en dat het verkiezingsresultaat bepalend is voor de samenstelling ervan.

Zoals net meegedeeld heeft de VCLP in oktober beslist om alsnog een dame toe te voegen aan de algemene vergadering, zij het als waarnemer met raadgevende stem om hierboven geschetste redenen. Hiervoor deed zij een algemene oproep aan alle vrouwelijke korpschefs. Uiteindelijk werd dit één van de twee vervangende vrouwelijke leden. De brief hiervoor is onderweg. Proportioneel gezien zijn vrouwen als volgt vertegenwoordigd in de VCLP: 10 op 189 korpschefs en 1 waarnemend lid met raadgevende stem op 18 leden. Een ander positief voorbeeld is de tuchtraad, waarbij waar mogelijk werd gestreefd naar een evenwichtige man/vrouwverhouding. De afgelopen maanden werd de samenstelling van de Nederlandse en Franse kamer van de tuchtraad herbekeken, waardoor in deze kamers het evenwicht man/vrouw nu wordt gerespecteerd. Deze zijn nu samengesteld uit een derde vrouwen en twee derde mannen.

Bij de rekruteringscampagne voor vrijwillig brandweerpersoneel werden specifieke inspanningen gedaan om meer zichtbaarheid te geven aan de vrouwelijke personeelsleden van de brandweergebieden en alzo andere vrouwen te motiveren om de stap te zetten naar het beroep van brandweervrouw. Zo werden er bijvoorbeeld affiches gedrukt met vrouwelijke brandweerlui en komen vrouwen op de rekruteringswebsite prominent in beeld. Ik geloof dat dit een eerste stap is om de vertegenwoordiging van vrouwen in adviesorganen te verhogen. De vrouwen moeten eerst deel uitmaken van het personeelsbestand alvorens zij kunnen worden ingezet in de adviesorganen.

Bij de politie is diversiteit in het algemeen — gender, leeftijd, geaardheid, afkomst — een essentieel onderdeel van de gemeenschapsgerichte politiezorg. Het is dan ook de betrachting van de politie om het respect voor de diversiteit in de HR-processen bij de politie te bewaken. Zowel in de rekrutering als in de selectie en de opleiding wordt hieraan veel aandacht besteed. Vermeldenswaardig is trouwens het project Werving op Maat van de Antwerpse politiezone, waarbij het behalen van meer diversiteit een van de hoofddoelstellingen was.

Ook heeft de geïntegreerde politie in 2013 het charter ondertekend van gelijkheid tussen vrouwen en mannen alsook gelijke kansen en diversiteit. Het doel is om de wil van de politie aan te tonen om de diversiteit van de bevolking te laten weerspiegelen in de samenstelling van onze organisatie en de gelijkheid tussen vrouwen en mannen te bevorderen. Dat charter stimuleert de geïntegreerde politie om een beleid te organiseren dat gecentraliseerd is rond de erkenning en valorisatie van de individuele competenties waarin de bevordering van gelijkheid een prioritaire doelstelling is.

01.03 Els Van Hoof (CD&V): Mijnheer de minister, uw uitvoerig antwoord geeft aan dat u belang hecht aan dit thema.

Het is ook goed nieuws voor het VCLP dat alsnog de inspanning werd geleverd om de vrouw via de algemene vergadering toe te voegen. Ik voel ook dat het de wens was van verschillende vrouwelijke korpschefs om op deze manier vertegenwoordigd te zijn. Het is goed dat het intern reglement in iemand voorziet in de algemene vergadering, ook al is het zonder stemrecht, maar alzo wordt de stem toch gehoord. Deze bijsturing van de voorbije maanden is een goeie zaak.

Het gaat nog een tijdje duren vooraleer vrouwen ook daadwerkelijk aan de top geraken. Daarom moeten wij misschien kijken naar andere maatregelen, zoals deze die gelden voor beursgenoteerde bedrijven, waarbij men stelt dat de representativiteit tegen een bepaalde periode maximum twee derde zou moeten zijn. In de korte periode van vijf jaar ziet men al dat men erin geslaagd is om vrouwen te vinden, zonder er al te veel moeite voor te hoeven doen. De bedrijven in kwestie hebben zich hierover zelfs positief uitgelaten, ondanks dat zij aanvankelijk vreesden nooit aan die drempel te geraken. Dat is dan toch wel gelukt.

Wil men meer vrouwen bij de politie of de brandweer, dan moet men de vrouwen in eerste instantie

stimuleren, uiteraard, maar daarnaast zijn toch ook hardere maatregelen nodig om hun stem te laten horen in belangrijke beslissingsorganen.

01.04 Minister **Jan Jambon**: Er is toch een wezenlijk verschil met de raden van bestuur omdat men extern kan aanwerven. Voor heel wat adviesorganen van politie en brandweer moet men uit het personeel rekruteren. Het begint dus met het aanwerven. Stel dat er tien vrouwelijke korpschefs zijn en men vraagt wie daarin wil zetelen, blijkt er heel weinig respons te komen. Daar begint het.

U hebt het over vrouwen aan de top. Wel, bij de politie staat een vrouw aan de top en weldra staat zij aan de top van Europol.

De **voorzitter**: Mevrouw Van Hoof, u wilt waarschijnlijk weten wie haar opvolger wordt? Hopelijk ook een vrouw?

01.05 **Els Van Hoof** (CD&V): Dat zou een goede zaak zijn.

Met betrekking tot vrouwen bij de politie weet ik ook dat de opleidingen dermate zijn georganiseerd dat het zeer moeilijk is voor een vrouw om werk en gezin te combineren. De opleidingen zouden niet gezinsvriendelijk zijn georganiseerd, waardoor vrouwen niet gemakkelijk doorstromen. Dat element wou ik toch nog meegeven.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

02 **Vraag van de heer Kristof Calvo aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de kosten voor de levensduurverlenging van Doel 1, Doel 2 en Tihange 1" (nr. 23539)**

02 **Question de M. Kristof Calvo au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le coût de la prolongation de la durée de vie de Doel 1, Doel 2 et Tihange 1" (n° 23539)**

02.01 **Kristof Calvo** (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, terwijl de discussie over de rest van het nucleair park nog volop woedt, beslisten de vorige en huidige regering alvast om de levensduur van Doel 1 en 2 en Tihange 1, de oudste kernreactoren, met tien jaar te verlengen. Daar gaat een proces aan vooraf, LTO genaamd, een studie om de levensduurverlenging en de noodzakelijke vernieuwingen in kaart te brengen. De kostprijs van die vernieuwingsoperatie wordt ook in kaart gebracht en gemonitord. Uiteraard is dat geen statisch, maar een dynamisch gegeven, vandaar dat ik voor u als voogdijminister van het FANC, die normaal gezien het meest zicht heeft op dat proces en op die kosten, de volgende vragen heb.

In welke mate is het FANC betrokken bij de update van de LTO voor deze reactoren? Hoe wordt dat opgevolgd en geëvalueerd, zowat qua veiligheid als qua kostprijs?

Kunt u mij de aangepaste tabellen bezorgen met de kostprijs en de stand van zaken van de investeringen eind 2017 voor Doel 1, Doel 2 en Tihange 1?

Zijn er bepaalde investeringskosten die oorspronkelijk waren opgenomen, maar die in de verlengingsoperatie niet meer werden opgenomen? Indien ja, welke en waarom?

Zijn er bepaalde nieuwe investeringskosten die worden toegevoegd? Ik wil graag enige tekst en uitleg omdat het interessant is om een inschatting te krijgen van de kostprijs voor deze reactoren en ook omdat het natuurlijk wat perspectief geeft op een inschatting voor andere discussies en andere mogelijke levensduurverlengingen.

02.02 Minister **Jan Jambon**: Mijnheer Calvo, in het kader van de exploitatie op lange termijn van de kerncentrales van Tihange 1 en Doel 1 en 2 is exploitant Electrabel verplicht via zijn exploitatievergunning, zoals gewijzigd bij het KB van september 2015, het door het FANC goedgekeurde LTO-actieplan uit te voeren. De volledige lijst van LTO-acties Tihange 1 en Doel 1 en 2 is terug te vinden in de verslagen van de exploitant en van het FANC die publiek beschikbaar zijn op de website van het Federaal Agentschap voor Nucleaire Controle.

Het uitrollen van dat LTO-actieplan voor Tihange 1 en Doel 1 en 2 wordt van dichtbij opgevolgd door het Federaal Agentschap voor Nucleaire Controle en zijn filiaal Bel V. Die opvolging gebeurt op verschillende vlakken. Naast de controles en oplevering op het terrein van de aanpassingen van de installaties door Bel V, blijven het FANC en Bel V de implementatie op de voet volgen via periodieke werkvergaderingen.

De focus ligt in deze besprekingen vooral op de globale vooruitgang, eventuele vertragingen en beoogde wijzigingen bij het uitvoeren van de acties. Wij kunnen stellen dat Electrabel momenteel het LTO-actieplan correct uitvoert in lijn met de vooropgestelde kalender in het LTO-actieplan.

De raming van de kostprijs van het LTO-actieplan behoort niet tot de bevoegdheden of competenties van het FANC dat ook niet beschikt over tabellen met investeringskosten waarnaar u verwijst. Daarvoor moet u zich wenden tot minister Marghem die over de elementen inzake investeringen en investeringskosten beschikt.

02.03 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, ik dacht dat ik die vraag al aan minister Marghem had gesteld en dat zij mij naar u had doorverwezen, maar ik ben er niet helemaal zeker van. Ik zal dat nakijken.

Ik noteer alvast dat ik voor de kosten bij haar moet zijn en dat u aangeeft dat die vernieuwingsoperatie grosso modo op schema zit.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

03 Vraag van de heer Kristof Calvo aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het advies van het FANC in verband met de havenuitbreiding" (nr. 23541)

03 Question de M. Kristof Calvo au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'avis de l'AFCN relatif à l'extension portuaire" (n° 23541)

03.01 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, mijn vraag gaat over een minder bekend aspect van het FANC, dan waarover geregeld vragen worden gesteld. Het FANC is ook al geruime tijd een actor in de discussie over de havenuitbreiding. Met de kerncentrale van Doel en de nabijheid ervan aan de Antwerpse haven is een en ander immers belangrijk.

In het verleden is gebleken dat het FANC ook wel wat opmerkingen had bij de plannen, die op tafel lagen. Op het vlak van de havenuitbreiding is er nu echter een nieuwe evolutie. Uw partijgenoot Ben Weyts heeft een nieuw plan voor de uitbreiding van de Antwerpse haven op tafel gelegd. De timing van het plan is enigszins onverwacht, omdat op hetzelfde moment verschillende actoren samenzaten, om het geleverde studiewerk te bespreken. Ik begrijp dat het FANC van het overleg deel uitmaakte. Dat de timing van het nieuwe plan er als een verrassing komt, hoeft niet te verbazen.

In het licht daarvan rijst de vraag in welke mate er rekening wordt of is gehouden met de opmerkingen van het FANC.

Wat is uw rol daarin als toeziende minister?

Ik interpelleer niet de N-VA-minister maar de toezichtsminister van het FANC met deze vragen. Wat vindt u als toezichtsminister van het FANC van dergelijke werkwijze van uw Vlaamse collega?

Welke adviezen over de havenuitbreiding heeft het FANC uitgebracht?

Wat zijn op dit moment de belangrijkste aandachtspunten?

Kan het Parlement in het kader van transparantie en openbaarheid van bestuur over die adviezen beschikken?

Hoe verloopt het overleg met het FANC over de havenuitbreiding?

Welke initiatieven hebt u als toezijende minister genomen?

Ik vermoed dat u op regelmatige basis uw collega-minister Weyts ontmoet, wat misschien meteen ook een kans is om de grieven in uw gesprekken met hem op te nemen.

Ten slotte, zal het FANC behalve uw initiatieven zelf nog bijkomende initiatieven nemen naar aanleiding van het nieuwe plan voor de havenuitbreiding?

De veiligheid en nucleaire veiligheid zijn heel belangrijk. U moet net als ik daarop heel ernstig toekijken.

03.02 Minister **Jan Jambon**: Mijnheer Calvo, het FANC volgt de ruimtelijke ontwikkelingen in de onmiddellijke omgeving van de kerncentrale van Doel al vele jaren van dichtbij. In het verleden ging het daarbij om specifieke dossiers, zoals de geplande aanleg van, enerzijds, de Doelpolder als gereduceerd getijdengebied ten westen en ten noorden van de kerncentrale en, anderzijds van een nieuw Saeftingedok ten zuiden van de kerncentrale.

In het verleden bracht het FANC hierbij al meermaals advies uit, onder meer over het Gewestelijk Ruimtelijk Uitvoeringsplan Afbakening Zeehavengebied Antwerpen.

Recenter is het FANC ook actief betrokken bij het actorenoverleg omtrent het geïntegreerd onderzoek bij het complex project extra containerbehandelingscapaciteit havengebied Antwerpen.

Het FANC heeft inderdaad als opdracht erover te waken dat de bevolking en het leefmilieu in België op een efficiënte manier worden beschermd tegen de gevaren van ioniserende stralingen. Het beperkt zich bij de analyse van het geïntegreerd onderzoek bij het complex project extra containerbehandelingscapaciteit havengebied Antwerpen tot de mogelijke risico's op de nucleaire veiligheid en dus specifiek op de kerncentrale Doel.

Wat zijn de belangrijkste aandachtspunten van het FANC? Ten eerste is er de langetermijnvisie voor de omgeving van de site van Doel, die nog vele jaren een nucleaire site zal blijven. Dat is geen vooraankondiging. Ik wil alleen maar zeggen dat de ontmanteling en de opslag van radioactief aval nog enkele jaren zal duren. Het tweede aandachtspunt is de bescherming tegen overstroming van de kerncentrale Doel. Het derde aandachtspunt zijn de mogelijke risico's van de kerncentrale Doel door het aanbrengen van bijkomende brandbare, explosieve en toxische risicobronnen in de onmiddellijke omgeving. Ten vierde heeft het aandacht voor de bereikbaarheid van de kerncentrale Doel voor hulpdiensten tijdens de geplande werken. Ten vijfde heeft het ook oog voor het behoud van een dubbele onafhankelijke elektrische voeding voor de kerncentrale Doel. Ten zesde wil het ook een duidelijk proces om voorafgaand alle specifieke risico's van nieuwe installaties of handelingen in de onmiddellijke omgeving van de kerncentrale te kunnen analyseren en waar nodig de nodige maatregelen te nemen, kunnen verzekeren.

In die optiek wenst het FANC dan ook om betrokken te blijven bij het project in verdere fases, waarbij het agentschap graag de mogelijkheid benut om de documenten en studies, zowel in de huidige fase als in de volgende fases, verder te analyseren en een up-to-date advies te formuleren via de daartoe vastgelegde reglementaire adviesprocedures.

Ik heb dan ook de vrijheid genomen om mij hiervoor te infomeren bij het kabinet van mijn goede collega Ben Weyts. Hij heeft mij laten weten dat ook voor het negende alternatief het actorenoverleg zal plaatsvinden en dat het FANC hierop zal worden uitgenodigd.

Nadien zullen de negen alternatieven voorgesteld worden aan de Vlaamse regering, die een voorontwerp van voorkeursbesluit moet maken. In de daaropvolgende procedure vindt een publieke consultatie plaats waar nogmaals de mogelijkheid bestaat voor de betrokken actoren om feedback te geven.

Op uw vraag wat ik van die werkwijze vind, kan ik dus met een gerust hart antwoorden dat dat in mijn ogen een correcte en degelijke werkwijze is. Ik had van een N-VA-minister ook niets anders verwacht.

Uw verzoek om specifieke documenten te ontvangen, kunt u, gelet op het intern Reglement van de Kamer, richten tot het FANC zelf.

03.03 **Kristof Calvo** (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, bedankt voor uw antwoord. Ik zal het FANC zelf

rechtstreeks contacteren om een aantal adviezen op te vragen.

Het FANC heeft in het verleden vrij fundamentele bezorgdheden omtrent de havenuitbreiding geuit. Ik hoop dat die niet alleen in woorden, maar ook in daden opgevolgd zullen worden en dat u niet zult aarzelen om uw N-VA-collega-minister daarop aan te spreken, indien nodig. Wordt ongetwijfeld vervolgd.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

04 Question de M. Jean-Jacques Flahaux au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'entrée en fonction d'un nouvel effectif au centre d'appel 101 de la province du Hainaut" (n° 23559)

04 Vraag van de heer Jean-Jacques Flahaux aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de indiensttreding van nieuwe personeelsleden bij de noodcentrale 101 van de provincie Henegouwen" (nr. 23559)

04.01 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le ministre, je viens une fois encore vers vous en ce qui concerne le centre d'appel 101 de la province du Hainaut. Comme je vous l'avais déjà dit, la situation y est fort compliquée. En novembre dernier, vous m'indiquiez que quarante-deux personnes allaient être engagées à partir de janvier 2018. Il s'agissait là, me disiez-vous, d'un des moyens mis en oeuvre afin de réduire la pression sur les *call takers*.

En réponse à une question écrite, vous m'avez précisé que sur ces quarante-deux personnes, cinq s'étaient finalement désistées. Vous m'avez également informé qu'une seule personne serait dédiée au centre du Hainaut, contre dix à Liège, six à Bruxelles, trois en province du Luxembourg et trois à Namur.

Monsieur le ministre, comment expliquez-vous cette différence importante pour le Hainaut qui ne bénéficie que de manière très limitée de cette nouvelle vague de recrutement avec une seule personne? Cinq personnes s'étant désistées, seront-elles remplacées par cinq autres personnes? Si oui, cela pourra-t-il bénéficier à la province du Hainaut? De nouvelles vagues d'engagement sont-elles prévues à plus ou moins long terme?

04.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Flahaux, la répartition des effectifs entre les différents centres 101 appartient à la police fédérale qui est compétente pour la gestion opérationnelle de ces centres. Selon mes informations, la police fédérale a jugé nécessaire de répartir les places vacantes sur la base d'un critère d'équité entre tous les centres, afin de garantir un fonctionnement opérationnel optimal de l'ensemble des centres.

Les cinq personnes qui se sont désistées seront effectivement remplacées. La répartition se fera très probablement sur la base du même critère. Je ne saurai donc pas vous dire pour le moment si le centre 101 du Hainaut en bénéficiera.

Les *call takers* qui quitteront le service en 2018 seront remplacés. De nouveaux recrutements auront donc lieu en 2018.

Je souhaite attendre les résultats des projets en cours et d'autres qui n'ont pas encore été déployés, tels que l'effet de l'application 112 sur le traitement des appels et l'utilisation d'un menu de choix interactif, pour m'assurer que les appels arrivent immédiatement dans le bon centre d'urgence. Une évaluation approfondie de ces projets doit me donner les informations nécessaires pour prendre une décision adéquate et proportionnée aux besoins.

04.03 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse. Entendons-nous bien, je suis très content que les autres provinces aient pu bénéficier de ce renfort de personnes mais je suis néanmoins assez inquiet de voir qu'il n'y a qu'une seule personne en renfort au Hainaut. C'est quand même la province la plus peuplée et où un constat de sous-effectifs assez aigu avait été détecté. C'est la raison de ma nouvelle question d'aujourd'hui. Je crois que vous pouvez très bien comprendre cela.

Je vous remercie d'avoir évoqué le fait que les cinq personnes qui se sont désistées seront effectivement remplacées et qu'il y aura une nouvelle vague d'engagements en fonction des effectifs qui partiront en cette

année 2018.

Nous aurons l'occasion de refaire le point à ce sujet. Vous comme moi, nous avons le souci d'efficacité. J'espère dès lors que l'on pourra avoir les effectifs correspondant à ce besoin.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

05 Question de M. Jean-Jacques Flahaux au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les retards dans les dossiers de prévention chez les pompiers" (n° 23560)

05 Vraag van de heer Jean-Jacques Flahaux aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de achterstand in de preventiedossiers bij de brandweer" (nr. 23560)

05.01 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, la sonnette d'alarme a récemment été tirée concernant l'état de nombreux bâtiments en termes de sécurité. En effet, les missions de prévention sont de plus en plus délicates à assurer pour les pompiers. Les délais d'attente se prolongent donc de manière interpellante. Plusieurs zones de secours déclarent connaître une situation très problématique, les dépassements de délai pouvant parfois aller jusqu'à 30 %.

Le président de la Fédération royale des corps de sapeurs-pompiers de Belgique a récemment rappelé à ce propos dans la presse que "quand le délai est dépassé, l'avis devient automatiquement favorable". Cela peut être très problématique dans certains cas.

Monsieur le ministre, je m'adresse donc à vous afin de savoir si vous suivez de près ce sujet, ce dont je ne doute pas. Comment évaluez-vous l'ampleur de ce problème? Avez-vous identifié des zones spécifiques fortement touchées par ce type de problèmes? Disposez-vous d'outils pour améliorer la situation? Dans l'affirmative, quelles zones seront-elles privilégiées et dans quel délai? Les dossiers de prévention sont évidemment très importants.

05.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Flahaux, la réglementation en matière de prévention des incendies dans les bâtiments construits ou à construire relève de la compétence de multiples niveaux de pouvoir, principalement au niveau régional, parfois simultanément, entre autres selon l'usage qui est fait de ces bâtiments. Il appartient souvent à la zone de secours d'établir un rapport de prévention incendie. Ce rapport est établi selon la réglementation applicable, soit à la demande du bourgmestre de la commune, soit à la demande d'une autre personne (maître d'ouvrage, propriétaire, exploitant, etc.) mentionnée par cette réglementation.

Par conséquent, la fixation de délais de rigueur et les conséquences éventuelles d'une absence d'avis relèvent de la compétence des diverses autorités qui édictent ces normes. Le contenu du rapport de prévention incendie et le respect d'éventuels délais relèvent de la responsabilité de la zone de secours. Mes services ne disposent pas de statistiques quant au respect par les zones de secours d'éventuels délais fixés par l'une ou l'autre réglementation prise par l'un ou l'autre niveau de pouvoir.

Malgré le fait que mes pouvoirs sur ce point sont limités, vu la compétence de multiples niveaux de pouvoir, je pense que la réforme de 2015 a déjà amélioré la situation. D'abord, la réforme des services de secours a permis une mutualisation des ressources en personnel au niveau de la zone de secours. Précédemment, lorsqu'un technicien en prévention des incendies d'un service communal d'incendie était indisponible, il était nécessaire de conclure une convention avec une autre commune disposant d'un technicien en prévention des incendies.

Actuellement, le bureau zonal de prévention est compétent pour établir un rapport de prévention incendie pour n'importe quelle commune de la zone.

Fin 2015, trois formations ont été mises en place (prévention 1, 2 et 3). Il n'est plus nécessaire de suivre la totalité de la formation en prévention incendie, comme c'était le cas précédemment, pour pouvoir mener une mission de prévention.

Les tâches de prévention simples peuvent être effectuées par un titulaire du certificat "prévention 1", les tâches un peu plus difficiles par un titulaire du certificat "prévention 2" et les tâches les plus complexes par un titulaire du certificat "prévention 3".

Les membres du personnel administratif de la zone peuvent également suivre ces formations.

Pour résumer, selon moi, le non-respect éventuel des délais applicables en la matière n'est donc pas une conséquence de la réforme mais pourrait découler de la gestion zonale des ressources humaines. Une attention particulière sera portée à ce point lors de l'inspection des zones de secours afin de leur rappeler leurs responsabilités en la matière.

05.03 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse. Les responsabilités se trouvent effectivement, d'abord et avant tout, au niveau des zones de secours.

Le ministre attentif que vous êtes pourrait inciter par une aide à la formation aux différents niveaux et éventuellement par des subventions, comme cela se fait dans les zones de police où le service d'aide aux victimes bénéficie d'une aide régionale. On pourrait imaginer une aide de ce type ou autre dans le cadre des rapports de sécurité. Les projets immobiliers sont parfois freinés voire supprimés en raison de cette problématique. Le ministre de tutelle que vous êtes pourrait inciter aussi les zones d'incendie à assumer leurs tâches, de manière à ce qu'elles affectent du personnel en suffisance pour ces questions de rapports de sécurité.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 23395 van de heer Kir wordt omgezet in een schriftelijke vraag.

06 Vraag van mevrouw Nahima Lanjri aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de mogelijkheid tot het bekomen van een kopie van de kids-ID voor kinderen van gescheiden ouders" (nr. 23602)

06 Question de Mme Nahima Lanjri au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la possibilité d'obtenir une copie de la kids-ID pour les enfants de parents divorcés" (n° 23602)

06.01 Nahima Lanjri (CD&V): Mijnheer de minister, een kind heeft slechts één kids-ID. De kids-ID is vaak bij degene die het hoederecht heeft of in geval van co-ouderschap bij een van de ouders, terwijl het kind ofwel in bepaalde periodes, zoals de vakantie ofwel evenveel bij de andere ouder is. Dat kan problemen opleveren bijvoorbeeld in verband met de terugbetaling van geneeskundige kosten bij een plotse opname in een ziekenhuis of, binnenkort, bij een bezoek aan de huisarts. Soms is de kids-ID ook nodig om naar het buitenland te kunnen reizen. Natuurlijk heeft men voor reizen naar het buitenland steeds de toestemming van de andere ouder nodig, wat trouwens een goede zaak is, want wij moeten misbruik voorkomen. Maar soms kunnen er problemen rijzen, als een en ander gebeurt zonder toestemming.

Is het mogelijk om het administratief gemakkelijker te maken voor ouders met co-ouderschap om een kopie van de kids-ID te verkrijgen? Welke oplossingen kunnen aangeboden worden in dergelijke situaties?

Als een kopie niet tot de mogelijkheden behoort, is een vermelding op de e-ID van de ouder dan mogelijk, zodat die bijvoorbeeld in het ziekenhuis kan bewijzen wie het kind is?

Wat met reizen naar een ander land? Volstaat dan een afschrift? De toestemming blijft alleszins nodig, want uiteraard willen wij *legal kidnapping* voorkomen, wat soms ook gebeurt.

Uit praktische overwegingen zou het goed zijn om daarvoor een oplossing te bieden, zeker bij co-ouders, maar soms zelfs ook bij ouders zonder co-ouderschap, maar bij wie de kinderen in de vakantieperiodes de helft van de tijd doorbrengen. Die kinderen kunnen dan ook ziek zijn en dan kan men ook de kids-ID nodig hebben.

06.02 Minister Jan Jambon: Mevrouw Lanjri, de problematiek die u beschrijft, is niet nieuw en kan worden opgedeeld in een aantal deelaspecten.

Zo verwijst ik naar de aanbeveling 3 die de Commissie voor de Bescherming van de Persoonlijke Levenssfeer van 2011 over het nemen van een kopie van de identiteitskaart op eigen initiatief in 2011 al formuleerde. Daarin concludeert zij dat er geen enkele kopie van de identiteitskaart wordt genomen buiten de in de wet voorgeschreven gevallen en dat de wetgever de gevallen waarin het nemen van een kopie van de identiteitskaart vereist is, beperkt tot de gevallen waarin dat noodzakelijk is om redenen van openbaar belang. Die aanbeveling is evenzeer van toepassing op de kids-ID, die eveneens een identiteitsdocument is, met dien verstande dat de kids-ID voor het kind geen verplicht document is.

Ik merk hierbij op dat het niet de eerste keer is dat de problematiek aan mijn administratie wordt voorgelegd. Op onze website werd ons standpunt in de rubriek "Kids-ID" opgenomen bij de *frequently asked questions*. Daar staat deze vraag bij: "Waar kan je als ouder terecht als de andere ouder weigert jou de kids-ID van jouw kind te bezorgen?" Het antwoord luidt dan: "Een kids-ID is een identiteitsdocument dat aan het kind toebehoort. Het kind is titularis van het document. Net zoals andere officiële documenten dient de kids-ID in principe mee te verhuizen met het kind van de ene naar de andere ouder. De ouder die de kids-ID heeft aangevraagd, heeft niet het recht om deze kids-ID achter te houden. Indien de ouder aan wie de kids-ID werd uitgereikt, weigert om dit identiteitsdocument te bezorgen aan de andere ouder, kan de gemeente in geen geval een tweede kids-ID voor hetzelfde kind uitreiken. In voorkomend geval is het evenmin de taak van de gemeente om tussen te komen in de betwisting tussen de ouders. De gemeente kan dus ook enkel de ouders doorverwijzen naar een familiaal bemiddelaar of een ouderschapsbemiddelaar".

Ik herinner er u aan dat een kids-ID in eerste instantie een identiteitsdocument is. Uw voorbeelden betreffen secundaire functies van de kids-ID. Voor het gebruik als reisdocument verwijst ik naar mijn collega van Buitenlandse Zaken. Zonder in detail te treden, kan ik zeggen dat het paspoort een valabel alternatief vormt. Ik kan u ook bevestigen dat eenzelfde kind in het bezit kan zijn van een kids-ID en een geldig paspoort.

Voor het gebruik in het kader van de terugbetaling van medische kosten, kan ik u – nog steeds zonder in detail te treden, vermits dat aan mevrouw De Block toekomt – zeggen dat enkel het rijksregisternummer nodig is om de informatie in het kader van de terugbetaling van medische kosten te verkrijgen. Het rijksregisternummer kan worden gelezen in de chip van de kids-ID, maar kan evengoed manueel, op basis van bijvoorbeeld een isi+-kaart, in de applicatie worden ingegeven. Dat is de kaart van sociale zekerheid.

06.03 Nahima Lanjri (CD&V): Mijnheer de minister, ik dank u voor het antwoord.

Dat lijkt logisch, ik stel alleen vast dat bij echtscheidingen soms het slechtste van de mens naar boven komt en men de kids-ID en de isi+-kaart niet meegeeft.

Ik begrijp uw argumenten. Als een conflict aanhoudt, moet men zich richten tot een familiale bemiddelaar of de rechtbank. Ik vind het jammer dat er geen andere oplossingen zijn. Ik zal nogmaals bekijken op de website van de administratie of we daarmee verder kunnen.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

07 Question de M. Stéphane Crusnière au premier ministre sur "le discours du ministre de l'Intérieur lors de la réception à l'occasion du nouvel an chinois à l'ambassade de Chine" (n° 23659)

07 Vraag van de heer Stéphane Crusnière aan de eerste minister over "de toespraak van de minister van Binnenlandse Zaken op de receptie voor het Chinees nieuwjaar in de Chinese ambassade" (nr. 23659)

07.01 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur le ministre, je me permets de vous interroger concernant votre discours prononcé au nom du gouvernement fédéral, lors de la cérémonie du nouvel an chinois à l'ambassade de Chine. Dans votre discours, vous avez évoqué les relations commerciales entre la Belgique et la Chine et vous n'avez mentionné, parmi les fleurons belges, que les pôles économiques de Zeebrugge et d'Anvers.

Je ne conteste pas l'importance de ces deux pôles, mais, en tant que ministre fédéral, vous auriez dû faire preuve de plus d'inclusivité, d'importants pôles économiques de notre pays étant présents sur l'ensemble du territoire, y compris en Région wallonne. De même, en évoquant les sites touristiques incontournables de

notre pays, vous n'avez évoqué que les villes de Bruxelles et de Bruges et pourtant nous avons aussi quelques fleurons touristiques en Région wallonne.

Pourquoi un tel discours déséquilibré entre les trois Régions et Communautés de notre pays a-t-il été prononcé au nom du gouvernement, dans une instance officielle? Pouvez-vous me dire si vous aviez d'abord fait valider votre texte auprès du premier ministre?

07.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Crusnière, je n'ai pas bien compris la troisième partie de votre question Pourriez-vous répéter?

07.03 Stéphane Crusnière (PS): Est-ce que le discours que vous avez prononcé de manière officielle à l'ambassade de Chine avait été validé préalablement par le premier ministre?

07.04 Jan Jambon, ministre: Monsieur Crusnière, depuis trois ans et demi, je suis ministre de l'Intérieur. J'ai dit dès les premiers jours que je serais un ministre de l'Intérieur depuis Ostende jusque Arlon. Je suis sur le terrain et vous pouvez me suivre beaucoup plus en Wallonie qu'en Flandre. Tout ce que je fais et ce que je ne fais pas est suivi. Mes *speechs* et discours sont lus et relus partout. Après trois ans et demi, vous avez trouvé quelque chose à critiquer! J'ai nommé deux ports, mais pas de port wallon: formidable, félicitations! La prochaine fois, j'y ajouterai le port de Durbuy ou autre. Je vais le faire! Ici, c'était pour un public international.

Ensuite, nous avons parlé des sites touristiques et, c'est vrai, j'ai nommé Bruges et Bruxelles. Vous avez mis trois ans et demi pour trouver un discours où j'ai oublié de nommer une ville wallonne, formidable! Je vais m'améliorer. Vous pouvez être sûr qu'à l'avenir, j'énoncerai toujours une ville wallonne quand je citerai une ville néerlandophone.

Heureusement, je ne dois pas soumettre tous mes *speechs*, tous mes discours au premier ministre. Il en va de même pour mes treize autres collègues et les secrétaires d'État. Le premier ministre a des choses plus intéressantes à faire que de passer son temps à relire nos textes.

07.05 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Je prends acte du fait que, dorénavant, vous ferez l'effort, en tant que ministre fédéral, de mettre en avant les atouts de la Région wallonne à l'occasion de vos discours officiels.

Je ne conteste pas l'action que vous menez depuis votre prise de fonction. Mais j'estime que, dans le cadre de ce type de discours, il est important de mettre en avant l'ensemble des atouts économiques et touristiques de toutes les Régions de notre pays.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

08 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la procédure de justification du projet et du principe de stockage géologique des déchets nucléaires B et C" (n° 23673)

08 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de procedure ter rechtvaardiging van het plan en het principe om kernafval van categorie B en C geologisch te bergen" (nr. 23673)

08.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, l'ONDRAF vient de prendre position en faveur d'un stockage géologique comme partie intégrante de la politique nationale de gestion des déchets radioactifs B et C. Or, on sait que la Commission internationale de protection radiologique (ICRP) impose une procédure de justification préalable (cf. ICRP, publication 122, main points, page 11).

Je souhaite savoir si le principe de stockage géologique définitif des déchets a déjà été "justifié", par exemple lors de l'autorisation des centrales, ou s'il doit encore faire l'objet d'une procédure d'étude de "justification", validée comme il se doit par l'AFCN, avant que le gouvernement ne puisse définitivement arrêter la politique nationale.

08.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, vous avez posé la même question à la ministre Marghem, ce qui est logique.

La loi du 3 juin 2014 concernant la transposition de la directive 2011/70/Euratom sur la gestion des déchets radioactifs prévoit que l'ONDRAF doit proposer une politique nationale pertinente au gouvernement, qui peut l'adopter par arrêté royal, après avis de l'AFCN. Cette politique de gestion des déchets radioactifs nécessite également la réalisation d'une évaluation stratégique d'impact environnemental par le Comité d'avis SEA. Dans cette étude d'impact, les différentes options stratégiques doivent être comparées et, sur cette base, le choix retenu doit être justifié.

L'ONDRAF a soumis une étude SEA en 2010 avec la publication du plan Déchets. Le Comité d'avis SEA a donné une recommandation positive à cette étude. L'AFCN a indiqué dans la sienne que le stockage en profondeur des déchets de catégories B et C apparaît comme la solution la plus sûre, à l'heure actuelle.

Le principe de justification tel que le définit l'International Commission on Radiological Protection (ICRP) dépasse cependant la mission de l'AFCN en termes de radioprotection (ICRP, publication 103, articles 2 et 205) et inclut également les aspects socio-économiques (même publication, article 208).

À chaque étape stratégique, les choix devraient être justifiés. Le règlement général de protection contre les rayonnements ionisants (RGPRI) prévoit également que, lors de la demande d'autorisation de stockage des déchets radioactifs, la justification figure dans le rapport de sûreté, et ce, comme pour toute installation nucléaire. Ainsi, quand une autorisation est demandée, les choix exprimés devront toujours être justifiés.

08.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, le terme de "justification" n'est pas neutre. Vous savez aussi bien que moi qu'il suppose nombre de procédures.

J'entends dans votre réponse que, à chaque étape, les choix devraient être juridiquement justifiés. Cela implique que le gouvernement, qui a désormais pris connaissance de la proposition de l'ONDRAF – comme vous l'indiquez – doive attendre que la justification soit validée par l'AFCN avant de pouvoir définitivement statuer sur le stockage géologique, même si le Comité d'avis SEA a déjà rendu son avis. Je présume que c'est bien ainsi que je dois comprendre votre emploi du terme "justification".

Si vous me le confirmez, je m'en satisferai et passerai alors à la question suivante.

08.04 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, quand on recourt au mot "justification" dans une réponse parlementaire, c'est bien l'acception juridique qui doit être entendue.

08.05 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, c'est bien ce que je pensais. Je vous remercie.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

09 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la communication de l'AFCN sur les réseaux sociaux" (n° 23675)

09 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de communicatie van het FANC op de sociale netwerken" (nr. 23675)

09.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, quelle est la politique de l'AFCN en matière de communication sur les principaux réseaux sociaux (Facebook et Twitter)? Depuis quand l'Agence y est-elle présente? Quels sont les principes qui y guident sa communication? Qui s'occupe de cette communication spécifique?

09.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, l'AFCN ne dispose pas d'un compte Facebook pour l'Agence. Mais l'AFCN dispose d'un compte Facebook pour son antenne campinoise depuis juillet 2014. À la

base, suite à une demande provenant d'autorités locales de la région de Mol-Dessel, l'AFCN assurait une permanence dans la région pour répondre aux différentes questions des citoyens. En 2014, il a été décidé, pour des raisons d'efficacité, de remplacer cette présence sur place par un compte Facebook spécifiquement adressé aux citoyens de cette région. Ce compte sert donc de guichet électronique, de point de contact afin de répondre aux questions spécifiques concernant les installations nucléaires de la Campine.

L'AFCN est associée au compte Facebook *Pas de rayons sans raison* de la campagne d'information éponyme sur l'imagerie médicale, lancée par le SPF Santé publique en 2012. Ce compte a ainsi permis à l'AFCN de diffuser récemment la vidéo et les informations de sa dernière campagne visant à sensibiliser les femmes enceintes aux risques des rayonnements ionisants pendant la grossesse.

L'AFCN est présente sur YouTube depuis début 2015. Ce canal lui permet de poster différentes vidéos, telles que des films *corporate*, une formation sur les sources orphelines, des supports de campagne de sensibilisation, etc. L'AFCN est également active sur Twitter depuis fin janvier 2018, donc assez récemment.

Concernant la politique de l'Agence, une des valeurs principales de l'Agence est la transparence. Elle met tout en œuvre pour communiquer de manière transparente, neutre et objective avec le grand public. Les organisations publiques vivent au sein d'une société diversifiée, dont les attentes sont multiples quant à la transparence et à la qualité de l'information, entre autres. C'est pourquoi elles se doivent de communiquer tant envers leurs collaborateurs qu'envers le monde extérieur.

Dans cette optique, les réseaux sociaux sont considérés comme un moyen de partager de l'information en externe et, plus spécifiquement, de donner plus de visibilité à la mission de l'Agence et à ses diverses activités. Vous n'ignorez pas que l'Agence est active dans un large domaine d'activités.

Dès lors, le compte Twitter de l'Agence est actuellement utilisé dans le but de partager au maximum ces différents communiqués et cette actualité. L'AFCN est donc présente sur les réseaux sociaux. L'évolution des technologies et des attentes du public induit toutefois constamment de nouvelles formes d'interaction et de communication, en dehors des structures formelles, dont l'Agence tient compte. Celle-ci reste attentive au développement de nouveaux canaux de communication et évalue en permanence la pertinence d'utilisation de ceux-ci. Ceci s'effectue en lien avec la volonté d'amélioration continue de l'Agence.

Pour terminer, la gestion du compte Facebook de l'antenne campinoise de l'AFCN est gérée par un collaborateur de l'AFCN. Le compte Facebook *Pas de rayons sans raison* ressort du SPF Santé publique. Les comptes YouTube et Twitter de l'AFCN sont gérés par le service Communication de l'AFCN.

09.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Étant au début de mes questions, je resterai positif.

Je ne peux que vous inviter à intercéder auprès de l'AFCN afin qu'elle aille plus loin. Aujourd'hui, on sait que beaucoup de gens s'informent via les réseaux sociaux. On aime ou pas; là n'est pas la question. Il me semble que l'Agence a un retard en la matière en n'ayant pas de compte Facebook propre (je ne parle pas du compte pour la gestion spécifique dont vous avez parlé).

Vous avez aussi un compte Twitter, monsieur le ministre. Je crois savoir qu'il tourne autour des 53 000 abonnés. Savez-vous combien d'abonnés sont enregistrés sur le compte Twitter de l'AFCN? 94!

Il me semble que cela en dit long sur le fait qu'il faut encore introduire et développer cette démarche auprès des citoyens. Mais il faut aussi par ailleurs que l'Agence y voie un intérêt (celui d'informer dans le cadre de ses missions plus largement) et qu'elle lance une campagne pour que les citoyens s'abonnent. Mais vous savez comment cela se passe! Les gens s'abonnent s'il y a de l'information.

Je propose donc, puisqu'il y a parfois des incidents dans les centrales nucléaires, qu'à la prochaine information...

09.04 Jan Jambon, ministre: (...)

09.05 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Certainement pas de niveau 7! C'est clair. Mais je propose que cela soit via le canal d'un réseau social qu'elle communique l'information. Cela peut se diversifier. Je ne peux que vous inviter, vous et l'Agence, à multiplier l'utilisation de ces réseaux sociaux car c'est une manière

de corriger des fautes que parfois nous faisons dans notre propre communication et d'informer le public comme elle estime devoir le faire.

09.06 **Jan Jambon**, ministre: Le nombre d'abonnés augmente vite car entre-temps, le compte est passé à 95.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

10 **Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'audit du consultant IDEWE et son suivi" (n° 23676)**

10 **Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de audit van IDEWE en de follow-up ervan" (nr. 23676)**

10.01 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, comment réagissez-vous quand des membres du personnel de l'Agence fédérale affirment, dans le cadre de cet audit, "l'incompétence managériale de notre direction, leur manque de vision, leur partialité (...), leur non-respect des procédures (...), l'esprit anarchique qui règne rendent le travail très compliqué et peu motivant" ou encore "un point pénible est sans doute le manque de vision du management et le manque de collaboration entre directeurs de département"?

Les syndicats estiment également que quasi-rien n'a été fait depuis la publication des résultats de l'enquête, en juin 2016. *La Libre Belgique* du 8 février nous apprend par ailleurs que le bureau externe qui a réalisé l'audit sur le bien-être physique et psychique des travailleurs de l'Agence déplore la faiblesse de la réaction de celle-ci. Le consultant a d'ailleurs rendu un avis très critique sur le plan d'action exigé par l'Inspection sociale du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Ce plan d'action ayant été exigé par l'Inspection sociale pour le 30 septembre 2017, quelle évolution l'Inspection sociale a-t-elle communiquée à l'AFCN à son sujet?

Confirmez-vous que, pour toute réaction, le bureau externe vient de recevoir un courrier signé par Jan Bens et listant les griefs de l'AFCN à leur encontre? Ne se trouve-t-on pas à nouveau devant un déni de la réalité dans le chef de la direction? Vu cette situation, qu'allez-vous mettre en place pour alléger les charges psychosociales sur le personnel?

Au-delà de ces éléments liés aux relations humaines, les témoignages ont de quoi nous interpeller en matière de sécurité et de sûreté. Des membres du personnel de l'AFCN vont jusqu'à affirmer: "Je n'ai pas le sentiment de faire correctement mon travail. AFCN et Bel V ne sont pas assez exigeants pour Electrabel." Comment réagissez-vous à ce propos? Cela ne vous conduit-il pas à intervenir fermement auprès de la direction de l'AFCN?

10.02 **Jan Jambon**, ministre: Monsieur Nollet, avant de répondre spécifiquement à vos différentes questions, permettez-moi de contextualiser la réalisation de cette enquête et de ses différentes étapes. Sachez tout d'abord qu'il ne s'agit pas d'un audit mais d'une enquête quantitative des risques psychosociaux. Cette enquête est une obligation légale définie dans la loi sur le bien-être au travail.

Lors de la réalisation de cette enquête au sein de l'AFCN, en 2016, l'analyse avait notamment révélé des indications d'une charge psychosociale accrue au sein du personnel. À la suite de ce constat, la direction de l'Agence a travaillé à élaborer un plan d'action visant à répondre aux constats de cette enquête et ceci dans l'objectif de diminuer cette charge psychosociale et d'augmenter par conséquent le bien-être des travailleurs.

En septembre 2017, ce plan d'action a été transmis à l'Inspection sociale, à IDEWE, au Service interne pour la protection et la prévention au travail (SIPPT) et aux organisations syndicales. Ceux-ci, à l'exception de l'Inspection sociale, ont fait part de leurs commentaires qui ont ensuite été analysés par la direction de l'Agence.

Durant le mois de février, la version finalisée du plan d'action a été transmise à IDEWE, au SIPPT et aux chefs de service de l'Agence. Elle sera bientôt présentée au comité de concertation de base et à l'ensemble

du personnel.

J'en arrive ainsi à mes réponses à vos questions spécifiques.

1. La direction de l'Agence a bien pris acte de l'ensemble des constats révélés par cette enquête. Elle a dès lors travaillé à l'élaboration d'un plan d'action visant à répondre à ces constats, ce dans l'objectif d'améliorer le bien-être des travailleurs. Le contenu du plan d'action s'appuie sur six axes d'amélioration: la vision, les valeurs, le cadre de fonctionnement, le *paper management*, la collaboration et le *knowledge management*.

2. Le plan d'action a été transmis, comme demandé, à l'Inspection sociale. Celle-ci n'a rien communiqué à l'AFCN à ce sujet.

3. L'AFCN a effectivement envoyé un courrier à IDEWE, mais ce courrier ne traite pas spécifiquement du plan d'action. Il concerne les services globaux fournis par ce bureau externe dans le cadre plus large du contrat entre un prestataire de services et son client. Ce courrier avait pour objectif de trouver des solutions à ce problème.

À la suite de cela, la direction de l'Agence a indiqué, à plusieurs reprises, sa volonté de rencontrer la direction d'IDEWE afin de discuter des points mentionnés dans la lettre qui, je le répète, ne concerne pas le plan d'action en tant que tel.

4. La direction prend ce dossier très au sérieux. Comme indiqué, elle a pris acte des conclusions de cette enquête et a travaillé, depuis lors, à l'élaboration d'un plan d'action avec pour objectif de diminuer la charge psychosociale au sein du personnel et d'augmenter le bien-être au travail.

5. Le processus d'élaboration du plan d'action touche à sa fin. Ce processus a pris plusieurs mois durant lesquels de nombreuses parties prenantes ont été consultées: le Service interne de protection et de prévention au travail, IDEWE, les organisations syndicales, des personnes de confiance et les chefs de service.

Comme je vous l'ai dit, la version finalisée de ce plan d'action sera bientôt présentée au comité de concertation de base, et ensuite à l'ensemble du personnel.

Finalement, il n'est pas possible de tirer une conclusion globale en matière de sûreté sur la base d'un témoignage individuel. La direction a toutefois pris acte de ce constat individuel.

Comme l'atteste l'élaboration de ce plan, la direction prend en compte le bien-être de son personnel afin que celui-ci puisse mener sa mission de protection dans les meilleures conditions. Les faits démontrent que l'AFCN n'a jamais hésité à mettre une centrale à l'arrêt quand la sûreté ou la sécurité de celle-ci n'était pas garantie. Je vous répète que j'ai entièrement confiance en l'AFCN. Je peux vous confirmer que l'Agence mène sa mission de protection des populations et de l'environnement avec tout le sérieux nécessaire.

10.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je ne me prononcerai pas tout de suite sur votre réponse. Je prendrai le temps de l'analyser. En effet, je ne voudrais pas être trop dur alors que cela ne serait peut-être pas justifié.

Néanmoins, je dirai un mot du fameux courrier de l'Agence vers le bureau, non pas d'audit, mais d'enquête, dont vous avez parlé. Je corrige mon propos. Ma question est la suivante: y a-t-il des reproches, des griefs ou ce courrier était-il purement technique? Des reproches concernant la démarche entreprise y figuraient-ils?

10.04 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, si je suis bien informé, ce courrier ne concernait pas l'enquête elle-même, mais la collaboration entre IDEWE et l'AFCN. À ce sujet, nous avons plusieurs critiques.

10.05 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Vous parlez donc de la méthode d'enquête, mais pas de son contenu.

10.06 Jan Jambon, ministre: Même pas. IDEWE rend beaucoup plus de services à l'AFCN que cette seule

enquête.

10.07 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Cela concernait donc le reste.

10.08 **Jan Jambon**, ministre: Cela concernait la collaboration entre ces deux institutions.

10.09 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Pour le reste, comme je l'ai dit, j'analyserai les éléments et je reviendrai sur le sujet le cas échéant.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

11 **Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le financement à long terme de l'AFCN" (n° 23677)**

11 **Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de langetermijnfinanciering van het FANC" (nr. 23677)**

11.01 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, c'est évidemment un enjeu à moyen et long termes, mais ceux-ci se rapprochent toujours plus. On sait que, grosso modo, le contrôle des centrales nucléaires représente 20 % des activités de l'AFCN mais 80 % de ses recettes.

On sait aussi que votre gouvernement a décidé de confirmer la fermeture des centrales nucléaires à l'horizon 2025. Chaque fois que je l'ai interrogé, le premier ministre a été très clair sur ce point. Je ne peux dès lors qu'en féliciter le gouvernement dans son ensemble.

Monsieur le ministre, qu'avez-vous mis en place pour préparer l'avenir et pérenniser le financement de l'Agence? Ne me dites pas que vous envisagez la prolongation des centrales! Ce serait très vicieux de votre part. Quelle est votre vision sur le financement futur des missions de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire? Ne convient-il pas de mettre fin à toute forme de conflits d'intérêts potentiels liés au mécanisme actuel de financement qui veut, par exemple, que toute décision d'arrêt de centrale pourrait impacter négativement les ressources de l'Agence?

Par qui le rôle de contrôle par l'AFCN de la gestion des déchets nucléaires sera-t-il financé? Ne convient-il pas d'imputer cela aux producteurs avant que ne cessent leurs activités en 2025? Quelles autres pistes envisagez-vous?

11.02 **Jan Jambon**, ministre: Monsieur le président, monsieur Nollet, le comité de direction de l'AFCN a entamé, depuis quelque temps déjà, une réflexion sur le financement de l'Agence à long terme. Cet exercice stratégique vise à déterminer quelles sont les tâches-clés de l'Agence, c'est-à-dire les missions pertinentes pour une autorité de sûreté, et comment les financer tout en tenant compte des facteurs d'influence externes, telles que les décisions des exploitants ou les décisions politiques.

Le comité de direction de l'Agence relaie ses réflexions auprès de son conseil d'administration afin de mettre le dossier à l'agenda du futur gouvernement. Il ne vous échappe toutefois pas que le financement de l'Agence est réglé dans la loi AFCN et, si une modification a lieu, la responsabilité incombe au législateur.

Comme indiqué dans l'accord de gouvernement, le gouvernement garantira un financement adéquat des travaux de l'AFCN par le biais de taxes à charge des détenteurs d'autorisations. Il réglera également le financement des présentations d'intérêt général. Une dotation publique n'est pas considérée dans ce cadre.

Les réflexions du comité de direction de l'AFCN quant au financement à long terme des activités de l'Agence portent effectivement sur une diversification de ses revenus.

Une piste à l'étude est celle de l'autofinancement. Les activités exercées par l'AFCN pour certains secteurs, par exemple, le transport, le milieu médical, l'industrie, devraient être financées par ces derniers de manière structurelle.

En outre, les redevances et les taxes sont fixées soit par arrêté royal soit par une loi pour une durée déterminée. Cela permet à l'AFCN de garder son indépendance à l'égard des détenteurs d'autorisations. En effet, quelle que soit la sanction que lui inflige l'Agence, elle n'entraîne aucun impact sur la taxe due et, par corollaire, sur le financement de l'AFCN.

L'éventuelle mise à l'arrêt temporaire d'une installation nucléaire n'influence pas non plus les revenus de l'Agence. Dès lors, elle peut statuer sur un dossier en toute indépendance.

Ensuite, la possibilité que vous suggérez est en effet à l'étude.

Enfin, si votre question porte sur les pistes de financement de l'AFCN, je vous renvoie à ma réponse à votre troisième interrogation. En revanche, si elle concerne plus spécifiquement le financement des activités de l'AFCN dans le cadre de la gestion des déchets radioactifs, je ne puis vous répondre pour le moment, car la réflexion est en cours dans mes services.

11.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je suis assez inquiet. En effet, nous connaissons ce problème depuis 2003, puisque la loi a alors décidé de mettre un terme au nucléaire. Or cette question n'est traitée manifestement que depuis peu de temps.

J'entends que des réflexions se poursuivent et se montrent ouvertes sur le financement du traitement des déchets. Mais l'échéance approche. Et le contrôle des déchets doit déjà être effectué, puisque nous savons que certains vont bientôt être déposés dans les installations de l'ONDRAF.

Je suis aussi inquiet lorsque j'observe la part du financement qui pourrait disparaître, à savoir, 80 %. Je ne vois pas comment l'autofinancement pourrait combler ce manque.

Vous ne m'avez pas donné de délai pour la réflexion. Dois-je revenir vous interroger dans deux ou trois mois, afin d'être pertinent et éviter de revenir avec ce sujet à chaque réunion?

11.04 Jan Jambon, ministre: (...) après l'été.

11.05 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je reviendrai donc vous interroger en septembre pour voir clair dans ce dossier. L'enjeu est important, et je pense que vous en êtes conscient. Maintenant, il faut voir quelles solutions peuvent être apportées.

Je reviendrai donc à la rentrée de septembre.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

12 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les résultats de l'étude du bureau d'enquête pour la sécurité OVV" (n° 23678)

12 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de resultaten van de studie van de Nederlandse Onderzoeksraad voor Veiligheid OVV" (nr. 23678)

12.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, le bureau d'enquête OVV vient de publier un rapport de 200 pages qui confirme et qui affirme que nous ne sommes pas bien préparés à un accident nucléaire ayant des conséquences transfrontalières. Que retenez-vous de ce rapport? Un tel état d'impréparation après 40 ans de fonctionnement de nos centrales n'a-t-il pas de quoi nous interpeller?

On sait qu'une réunion devait se tenir le 12 février entre l'AFCN, l'OVV et l'autorité néerlandaise de sécurité (ANVS). Que s'en dégage-t-il?

Une des conclusions principales de ce rapport est que la coopération transfrontalière doit être testée et que les citoyens doivent être impliqués dans des exercices pratiques d'évacuation de grande ampleur. Vous savez que cela me tient particulièrement à cœur. Je vous ai déjà interrogé à plusieurs reprises sur ce sujet.

Quand un exercice transfrontalier d'évacuation de grande ampleur impliquant les citoyens sera-t-il organisé à Doel? Quand un exercice transfrontalier d'évacuation de grande ampleur impliquant les citoyens sera-t-il organisé à Tihange?

Un autre constat de ce rapport est qu'il est plus facile pour les Belges d'obtenir des informations sur des procédures à venir concernant la centrale de Borssele que pour les Néerlandais de s'informer sur celles relatives aux centrales de Doel et Tihange. Qu'avez-vous mis en place pour remédier à ce manque de transparence?

12.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, tout d'abord, je tiens à souligner que le rapport ne dit absolument pas que nous ne sommes pas bien préparés pour un accident nucléaire avec des conséquences transfrontalières. Comme mentionné dans la réponse à la question n° 23540, le rapport énumère de nombreux points positifs ainsi que des points susceptibles d'être améliorés. Ce n'est pas pour autant que je considère que nous sommes dans un tel état d'impréparation. J'ai une entière confiance dans l'AFCN et le Centre de Crise pour prendre en compte ces points d'amélioration dans le futur.

Je tiens à vous préciser que l'ANVS et l'AFCN s'étaient déjà engagées, bien avant la publication de ce rapport de l'OVV, à étendre et à approfondir leur coopération et à organiser davantage leur échange d'informations, comme le prévoit le protocole de collaboration signé entre l'AFCN et l'ANVS en septembre dernier.

Dans cette approche constructive et coopérative – un aspect également formellement reconnu dans le rapport de l'OVV –, les deux régulateurs se sont effectivement réunis dans une ambiance constructive le 12 février, dans le but d'améliorer la communication et les échanges d'informations et d'établir le plus efficacement possible leur façon de communiquer, ceci en ligne avec les recommandations exprimées dans le chapitre 6 et destinées à l'ANVS.

Je tiens à vous faire remarquer que les recommandations contenues dans le rapport de l'OVV sont adressées au régulateur néerlandais. Toutefois, du côté de l'AFCN, ce rapport est vu comme une opportunité pour améliorer et optimiser la coopération transfrontalière.

Les modalités pratiques d'un exercice global sont définies par le Centre de Crise, en concertation avec tous les auteurs publics et privés concernés par le plan d'urgence nucléaire, suivant une méthodologie particulière. Les objectifs sont fixés par le comité directeur, en concertation avec les différents partenaires, et formalisés dans une convention d'exercice. Les choix sont posés par un ensemble de partenaires et doivent tenir compte de toute une série de contraintes et de capacités disponibles pour tester ces aspects.

La participation de la population reste un point d'attention important dans l'organisation des exercices nucléaires. Avec le Centre de Crise, nous réfléchissons à la meilleure manière de l'impliquer davantage dans les exercices futurs, notamment via des exercices d'évacuation.

Comme indiqué dans la réponse à vos questions n° 10500 du 8 avril 2016 et n° 20213 du 6 septembre 2017, l'exercice de Doel, en 2009, a démontré qu'organiser une évacuation hors situation réelle de crise ne s'improvise pas et demande une charge de travail énorme en termes de préparation, d'information, de formation, de communication et de mesures spécifiques pour la population. Il faut également tenir compte du suivi des personnes ayant été évacuées tel que l'enregistrement, le triage et une éventuelle décontamination.

De surcroît, en marge de l'exercice, les différents services déployés doivent continuer à assurer leurs missions quotidiennes, tout en tenant compte de certaines priorités. Il va de soi qu'en situation de crise, les dispositifs seront prioritairement orientés vers la gestion de la situation d'urgence nucléaire et l'aide à la population.

Le rapport se prononce effectivement sur les différences entre les ordres juridiques et les procédures.

L'AFCN tient toutefois compte des éléments concrets de chaque dossier d'autorisation et procède à une évaluation au cas par cas des parties à informer, toujours en ligne avec la procédure prévue par la réglementation des installations nucléaires belges. Sachez que ces procédures sont publiques, et que l'OVV mentionne les différences entre les procédures, mais ne s'exprime pas dans le sens d'un manque de transparence.

12.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, sur les exercices, je suis d'accord avec vous: cela ne s'improvise pas. Mon idée n'est pas de faire un exercice sans avoir prévu. Mon idée est justement de prendre le temps de l'organiser. Admettez que cela fait déjà plusieurs années – vous l'avez vous-même dit – que, par mes questions, je vous invite à organiser ce type d'exercice. Or, sous cette législature, je n'ai encore rien vu se concrétiser. Je ne peux que revenir avec cela, et je le ferai encore régulièrement, parce que je pense que beaucoup de leçons peuvent être tirées de ce genre d'exercices, y compris dans leur dimension transfrontalière. C'est cela qui est évoqué dans le rapport.

Ensuite, je vous invite à ne pas minimiser le contenu du rapport. Vous dites qu'il n'y a pas de critique sur la transparence. La phrase que j'ai citée est claire. C'est le constat qu'il est plus facile pour les Belges et les Allemands d'obtenir des informations sur les procédures concernant la centrale des Pays-Bas de Borssele que pour les Néerlandais de s'informer sur celles relatives aux centrales de Doel, Tihange et Emsland. C'est un constat limpide sur l'absence de transparence ou, en tout cas, sur la moindre transparence qu'aux Pays-Bas.

Je ne crois pas qu'il soit de bonne politique de vous réfugier derrière le fait que le rapport ait été officiellement remis à l'ANVS. Il faut que ce rapport vous interpelle ainsi que les différents acteurs en Belgique, et que les changements soient à la hauteur de ce qui se dégage de ce rapport. Je parle de changements dans la transparence, mais aussi dans la gestion des choses et dans l'organisation d'exercices transfrontaliers d'évacuation grandeur nature. Certes, cela ne s'improvise pas, mais ils peuvent encore être organisés d'ici à la fin de votre législature. Pour cette raison, je me tourne vers vous pour que vous donniez cette impulsion au Centre de Crise, où, en tant que ministre de l'Intérieur, vous êtes largement représenté – ce qui est bien normal.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

13 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le licenciement de la directrice RH de l'AFCN" (n° 23679)

13 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het ontslag van de HR-directeur van het FANC" (nr. 23679)

13.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, le conseil d'administration de l'AFCN vient de licencier Mme Stroobant, membre du Comité de direction, responsable des ressources humaines, des finances, de l'informatique et de la logistique et chargée de la mission particulière de doter l'AFCN d'une politique moderne et concertée des ressources humaines, point sur lequel j'insiste car je souhaite une réponse de votre part.

Quelles sont les raisons et les motivations de cette décision? Quels sont les liens avec la charge psychosociale de l'AFCN, les deux licenciements qui posent question de 2017, les recrutements illégaux et l'absence de description de fonction dont la presse a fait écho, comme *La Libre Belgique* dans ses articles des 8 et 12 février?

Les descriptions de fonction sont à la base de tout système de gestion des ressources humaines. Dans sa lettre de mission à Jan Bens, la mise en place d'une politique moderne et concertée des ressources humaines a, par ailleurs, été demandée par votre prédécesseur, Mme Milquet. L'absence de politique moderne et concertée de gestion des ressources humaines aujourd'hui à l'AFCN a-t-elle été un élément pris en compte dans cette décision de licenciement?

Par quelles étapes antérieures ce licenciement a-t-il été précédé? Depuis quand étiez-vous, en tant que ministre de tutelle, informé de ce projet de licenciement? Êtes-vous, vous ou votre cabinet, intervenu d'une quelconque manière dans ce dossier, que ce soit parce que vous avez été concerté, informé, consulté, voire parce que vous auriez impulsé directement ou indirectement une telle démarche?

Où en est-on au sein de l'AFCN dans la mise en place de cette politique moderne et concertée des ressources humaines? Mme Stroobant est-elle la seule responsable des échecs constatés? Dans la mesure où il a été communiqué au personnel de l'AFCN qu'il s'agit d'une décision du conseil d'administration, quels

ont alors été le rôle et l'attitude du directeur général lors de ce processus de licenciement et dans la prise de décision? Est-ce lui qui a proposé ce licenciement au CA? Dans la négative, a-t-il tenté de défendre Mme Stroobant?

J'aimerais avoir des réponses précises au sujet de ces éléments et je vous remercie d'avance.

13.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, la décision de licencier la directrice du département "support" a été prise par le conseil d'administration de l'Agence, qui n'était en effet pas complètement satisfait de la politique de gestion des ressources humaines. Cette décision résulte d'une rupture de confiance entre la directrice et le conseil d'administration, en raison d'infractions aux règles et procédures de l'Agence.

Après un rapport de la Cour des comptes, qui avait révélé certaines lacunes, le comité d'audit a demandé au service d'audit interne de mener une enquête plus approfondie. La directrice a été invitée au comité d'audit à plusieurs reprises et a eu toutes les occasions de se défendre au cours d'un débat contradictoire. Cependant, sa défense n'a pas convaincu le comité d'audit. Sur proposition des membres de ce dernier, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de mettre fin au contrat de travail.

Le commissaire du gouvernement était présent aux réunions du comité d'audit et du conseil d'administration. Il m'a évidemment informé de cette décision importante. Ni ce dernier ni moi-même ne sommes intervenus dans ce processus de décision qui, je le répète, a été consacré par l'unanimité des voix.

Le développement d'une politique de gestion des ressources humaines intégrée et moderne se poursuit. Dans cette optique, différents projets sont en cours d'élaboration et, le cas échéant, seront discutés en CCB et/ou au comité de secteur. Il est question de l'introduction d'objectifs personnels, d'une discussion au minimum annuelle avec le supérieur hiérarchique quant à l'atteinte desdits objectifs et au développement personnel du collaborateur, de la rédaction d'une politique de ressources humaines et des processus qui y sont liés, d'une révision du règlement de travail, de la poursuite et l'achèvement du projet de classification des fonctions, de la révision du processus d'évaluation, de l'implémentation d'un parcours commun de formation *soft skills*, etc.

Bien que le directeur général assume en effet la responsabilité de la gestion quotidienne de l'Agence, le conseil d'administration a estimé que les manquements constatés relevaient principalement de la directrice concernée.

Je rappelle que cette décision émane du conseil d'administration, auquel incombe la prérogative du licenciement des membres du comité de direction.

Le directeur général n'est donc aucunement intervenu dans cette décision.

13.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, quoi que l'on pense du fond de votre réponse et de la décision, votre réponse est claire, ce dont je vous remercie.

Premièrement, au sujet de l'historique, c'est parti d'un rapport de la Cour des comptes. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le dire, mais cela en vaut la peine. Deuxièmement, je retiens le comité d'audit et, troisièmement, la décision unanime au sein du conseil d'administration. Je note que ni vous ni votre commissaire n'êtes intervenus. Il y a des éléments très précis à ce sujet dans votre réponse.

Je note aussi, même si Mme Stroobant n'est forcément pas la seule, en raison de la hiérarchie, à siéger au sein du comité de direction, qu'elle est la seule à être sanctionnée parce qu'elle est la principale responsable. La responsabilité des échecs lui est imputée. Je note aussi que vous affirmez sans aucun détour que le directeur général n'a pas proposé la procédure et n'est pas intervenu dans celle-ci, ni au comité d'audit, ni au conseil d'administration, ni en dehors, ni vis-à-vis de vous pour que vous freiniez les choses. Je suppose que cela concerne l'ensemble du processus et qu'il n'y a eu aucune intervention dans son chef.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

14 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,

chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'absence d'un directeur général adjoint au sein de l'AFCN" (n° 23680)

14 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de niet-vervulde functie van adjunct-directeur-generaal bij het FANC" (nr. 23680)

Le **président**: Monsieur Nollet, vous vous intéressez fortement à la structure et aux ressources humaines.

14.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, il est effectivement très important que l'AFCN et que le public d'Anvers à Arlon se sente concerné par...

Le **président**: Non, non! D'Ostende à Arlon! Et même de La Panne à Arlon.

14.02 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Pardon!

14.03 Jan Jambon, ministre: (...)

14.04 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Il faut que, de Durbuy à Ostende, on soit attentif à cela.

Plus sérieusement, monsieur le ministre, le licenciement de M. Pouleur a donné lieu à un déséquilibre linguistique au sein du comité de direction de l'AFCN. Pour satisfaire cette exigence de parité, le DirCom et le conseil d'administration avaient décidé d'engager un directeur général adjoint francophone.

Force est de constater que, deux ans plus tard, cet engagement n'est toujours pas effectif bien que la création de ce poste apparaisse au cadre du personnel 2018. Pire, il ne semble même pas budgété en 2018. Monsieur le ministre, confirmez-vous cette situation? Que mettrez-vous en place pour y remédier? À quelle échéance le recrutement est-il construit pour être effectif?

14.05 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, lors du départ de M. Pouleur, il a été conclu que, pour assurer l'efficacité de l'Agence, cinq directeurs suffisaient. Deux arrêtés royaux règlent la question de la parité linguistique: l'arrêté royal du 25 décembre 2017 déterminant le cadre linguistique de l'AFCN ainsi que l'arrêté royal du 25 décembre 2017 déterminant le degré de hiérarchie de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire. Dans ceux-ci, il est prévu une fonction de directeur général adjoint.

Concernant le délai, le conseil d'administration de l'Agence a estimé qu'il était préférable d'attendre l'entrée en fonction du nouveau directeur général avant de discuter de cette fonction. Le nouveau directeur général devra se pencher plus en détail sur celle-ci. Le conseil d'administration a dès lors estimé que cette étape prendrait du temps et cet engagement n'a donc pas été budgété pour l'année 2018. Pour cette raison, je ne peux vous donner de délai sur cet engagement.

Le nouveau directeur général entre en fonction le 1^{er} mai 2018. Ce sera une de ses priorités. On a estimé que les chances qu'un directeur adjoint soit opérationnel en 2018 étaient assez faibles. C'est pourquoi aucun budget n'a été prévu. Néanmoins, s'il est encore faisable d'engager un directeur adjoint en 2018 et que celui-ci n'a pas de préavis à prester, un budget sera prévu et il pourra être engagé.

14.06 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): J'entends bien que les choses vont maintenant se débloquer. Je comprends la logique qui consiste à ne pas forcément l'inscrire dans un budget. Si c'est faisable, on le fait et on l'engage tout de suite. Ce qui se passe pour l'instant ne me pose donc pas de problème.

Un autre élément me pose par contre problème, à savoir le fait qu'on ait attendu deux ans. Or, il y a deux ans, nous ne savions pas exactement quand M. Bens allait partir, pourquoi, ni quand. Je souhaite souligner cette difficulté-là dans ma réplique, et non la difficulté des dernières semaines, qui me paraît simple.

Maintenant que la décision est prise et que le directeur général va arriver à la date que vous avez citée, il me paraît logique de voir la complémentarité, pas seulement linguistique, mais aussi de fonction. Il convient qu'ils ne soient pas issus du même secteur, et qu'ils aient des complémentarités fonctionnelles et relationnelles me paraît sain. Je voudrais faire une invitation finale à ne plus traîner, mais vous avez abondé dans ce sens.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

15 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'utilisation d'uranium hautement enrichi en Belgique" (n° 23691)

15 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het gebruik van hoogverrijkt uranium in België" (nr. 23691)

15.01 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, vous vous souviendrez de la position de nombreux scientifiques demandant à la Belgique d'abandonner le recours et l'utilisation de l'uranium hautement enrichi. Vous avez vous-même eu des contacts politiques à Washington dans le but que nos institutions (CEN-SCK, IRE) n'aient plus recours à ce type d'uranium dangereux notamment en termes de prolifération du risque nucléaire. Aux Pays-Bas, les isotopes produits à Petten n'utiliseront plus que de l'uranium faiblement radioactif.

Voyez-vous plus clair sur le *phasing out* en Belgique? Quand notre pays aura-t-il définitivement abandonné le recours à l'uranium hautement enrichi?

15.02 **Jan Jambon**, ministre: L'uranium hautement enrichi est toujours utilisé en Belgique sous la forme cible irradiée dans le cadre de la production de radio-isotopes médicaux par l'Institut National des Radioéléments (IRE) de Fleurus et comme combustible dans le réacteur de recherche BR 2 du Centre de recherche nucléaire SCK-CEN de Mol. Des actions nécessaires sont en cours dans le but de convertir ces deux applications vers l'uranium faiblement enrichi.

Concernant l'utilisation de l'uranium hautement enrichi sous forme de cible irradiée par l'IRE, l'arrêté royal du 24 octobre 2017 permet à l'IRE d'adapter le processus de production en vue d'une transition progressive vers un processus entièrement basé sur l'uranium faiblement enrichi. L'IRE prépare actuellement cette transition et prévoit de la clôturer à l'horizon 2020.

Concernant l'utilisation de l'uranium hautement enrichi comme combustible par le SCK-CEN, des tests ont récemment été réalisés afin de qualifier un nouveau combustible à base d'uranium faiblement enrichi. Les résultats ont démontré qu'il est nécessaire de poursuivre le développement de ce nouveau combustible. En 2018 et 2019, de nouveaux tests seront menés dans le BR 2. Ce n'est qu'après une qualification réussie du combustible que la conversion vers un uranium faiblement enrichi peut avoir lieu. Notez que le SCK-CEN travaille en étroite collaboration avec diverses parties prenantes aux États-Unis.

15.03 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous sais attentif à la sécurité et ce, dans l'ensemble de ses dimensions. Vous savez par ailleurs que je suis particulièrement attentif aux questions de sécurité en matière nucléaire. Pour le reste, ce sont mes collègues qui s'en préoccupent. Mais pour ce qui concerne la sécurité nucléaire, plus vite la Belgique sort de l'uranium hautement enrichi, plus nous vivrons en sécurité chez nous. De ce point de vue, le timing que vous annoncez pour l'IRE me semble intéressant puisqu'une échéance est fixée. Nous pouvons constater que c'est réalisable. Les Pays-Bas le font par ailleurs.

Pour le SCK-CEN, je suppose que la date sera clarifiée bientôt puisque le processus est en cours également.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

16 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les colis de déchets radioactifs contenant une substance gélatineuse" (n° 23692)

16 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de afvalvaten met gelvorming" (nr. 23692)

16.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, j'interroge également votre collègue sur cette question car elle est à cheval sur les deux compétences. J'ai préféré ne pas prendre de risque.

J'aimerais faire le topo avec vous sur les colis contenant une substance gélatineuse, découverts parmi les paquets de déchets radioactifs conditionnés.

Quelle est l'origine de ce problème? Ce souci est-il également rencontré ailleurs dans le monde? Combien de colis potentiellement non conformes ont-ils été recensés? Où sont-ils stockés?

Y a-t-il un projet de construction d'un bâtiment d'entreposage spécifique pour les paquets potentiellement non conformes? D'aucuns évoquent une marche arrière, eu égard aux coûts. Tous les fûts ne seraient plus suivis dans un bâtiment muni d'équipements spéciaux et de technique de monitoring de pointe. Confirmez-vous que l'ensemble des colis potentiellement non conformes y sera entreposé et minutieusement suivi? Quelle est l'option retenue pour la gestion à long terme de ceux-ci? Quel est le budget nécessaire pour l'inspection et la gestion de ces fûts défectueux, construction de bâtiments compris? Qui prend en charge le coût de construction de ce bâtiment, de gestion et d'inspection des fûts? Bref, à charge de qui ce budget, non prévu initialement, sera-t-il imputé et quand sera-t-il prélevé?

Quelle est la part des paquets déjà inspectée? Quand l'ensemble de ceux-ci aura-t-il fait l'objet d'une inspection?

Une adaptation du cadre juridique se révèle-t-elle nécessaire pour améliorer la gestion de ce genre de situation?

16.02 Jan Jambon, ministre: M. Nollet n'a que vingt questions...

J'en viens à ma réponse. Ce problème est, selon toute vraisemblance, la conséquence de la réaction alcali-silicate, phénomène bien connu en génie civil, au niveau international.

Jusqu'à ce jour, aucun autre cas concernant des déchets radioactifs conditionnés n'a été découvert. Nous parlons de 8 941 cas, 8 483 d'entre eux sont stockés sur le site de Belgoprocess et 458 sur le site de la centrale de Doel.

Belgoprocess a soumis une demande d'autorisation à l'AFCN, le 24 avril 2017, pour un bâtiment spécifiquement destiné au stockage à long terme de ces déchets. Le 29 janvier 2018, cet organisme a informé l'AFCN que, en collaboration avec l'ONDRAF, il avait décidé de fixer une période d'évaluation concernant ce bâtiment de stockage, afin d'analyser les solutions alternatives. L'Agence s'attend à recevoir, dans les prochains mois, plus d'explications à ce sujet, de la part de l'ONDRAF et de Belgoprocess.

De plus, le stockage de ces fûts ne représente pas un problème de sûreté aigu car les bâtiments dans lesquels ceux-ci sont stockés offrent les garanties suffisantes pour assurer le stockage de ceux-ci en toute sécurité.

L'ONDRAF étudie actuellement quatre scénarios possibles pour la gestion de l'ensemble ou d'une partie de ces déchets. Une part des colis n'a potentiellement pas été affectée par ce phénomène et est donc toujours conforme pour un stockage en surface.

Il peut être démontré que l'influence sur les barrières artificielles dans un dépôt géologique ou en surface est négligeable. Il peut également être démontré que l'influence sur les barrières artificielles dans un dépôt n'est pas négligeable, mais acceptable vis-à-vis de la sûreté globale. Les déchets doivent être reconditionnés jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme acceptables. Ce n'est que quand les résultats de la liste de l'ONDRAF sera connue que celui-ci pourra faire une ou plusieurs propositions.

Vos huitième et neuvième questions ne relèvent pas des compétences de l'AFCN.

Pour répondre à votre dixième question, à la fin de l'année 2017, 4 906 barils avaient déjà été inspectés. À la fin de 2018, on devrait arriver au chiffre de 5 825 fûts inspectés. En outre, il faut savoir que 2 658 fûts ne sont actuellement pas considérés comme prioritaires pour cette inspection en raison du faible risque de gel de ces fûts ainsi que pour des raisons d'optimisation de la radioprotection. Il est ici question d'éviter l'exposition du personnel, vu le risque limité de gel de ces fûts.

Finalement, la cadre actuel relatif à la compétence de l'AFCN permet de gérer cette situation en toute sûreté.

16.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Je vais attendre de disposer du complément d'information de votre collègue pour éventuellement revenir vers vous. En effet, on peut constater que le processus est encore en cours. Un peu plus de la moitié des fûts ont été inspectés. Plusieurs milliers doivent donc encore l'être. À ce stade, je ne peux que constater – vous dressez, sans doute, le même constat – que ces fûts ont évolué d'une manière qui n'était pas prévue.

Certes, il s'agit de déchets probablement de relativement faible activité. Mais cela montre bien qu'en matière de nucléaire, on ne maîtrise pas totalement l'évolution des déchets. Il est donc extrêmement important de maintenir un contrôle régulier de ces derniers, mais aussi d'avoir la capacité de les récupérer en vue de les reconditionner comme il le faut. Tant que ce n'est pas le cas, on ne peut pas les stocker avec les autres déchets.

Je ne peux qu'aller dans le sens qui est le vôtre. Mais cela nous amène à nous interroger sur les autres déchets qui sont plus dangereux et dont on ne maîtrise pas toute l'évolution. Il s'agit ici d'un autre débat. Je reviendrai donc sur ce point ultérieurement. Je tiens, en tout cas, une nouvelle fois à vous remercier pour les éléments que vous m'avez communiqués aujourd'hui.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

17 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le suivi effectué par l'AFCN dans le cadre de la compréhension de l'incident au ruthénium-106 d'octobre 2017" (n° 23693)

17 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de opvolging door het FANC van het onderzoek naar de oorzaak van het incident in oktober 2017 waarbij er ruthenium-106 vrijkwam" (nr. 23693)

17.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, l'IRSN, l'équivalent français de l'AFCN, a présenté le 31 janvier dernier à Moscou, lors de la première réunion de la commission internationale d'experts mise en place par les autorités russes, un rapport dédié à l'examen de l'origine du nuage radioactif chargé de ruthénium-106 qui a survolé l'Europe.

Ce rapport conclut qu'un rejet d'une quantité importante de ruthénium localisée entre la Volga et l'Oural, et qui se serait produit fin septembre 2017 au cours d'une opération de traitement de combustible irradié refroidi deux ans environ, est l'hypothèse qui explique le mieux les mesures issues des stations de surveillance de la radioactivité atmosphérique de différents pays.

Les conclusions de l'IRSN sont en accord avec celles de la Commission en ce qui concerne l'importance du rejet, l'impossibilité d'une origine liée à une source médicale ou à un satellite, ainsi que l'hypothèse d'un incident lors d'une opération de traitement de combustible irradié refroidi deux ans environ. En revanche, il reste une incertitude quant à la localisation du lieu du rejet.

L'IRSN fonde l'hypothèse d'un rejet provenant d'un incident survenu lors d'une opération utilisant du combustible irradié refroidi deux ans environ à l'usine de Mayak, située dans la zone comprise entre la Volga et l'Oural. Mais l'Autorité de Sûreté russe refuse de valider cette hypothèse - en tout cas, à ce stade. La prochaine réunion est fixée à Moscou au mois d'avril.

Quel suivi la Belgique fait-elle de cette enquête? L'AFCN y est-elle associée? Était-elle et sera-t-elle présente lors des conférences à Moscou?

17.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, une réunion sur la présence du ruthénium-106 en Europe a effectivement eu lieu dans le cadre de l'European Nuclear Safety Regulators Group (ENSREG). Un groupe de travail a été établi, regroupant quelques États membres, dans l'intention d'investiguer sur ce rejet. La

Belgique n'en fait pas partie. Mais l'AFCN suit attentivement les analyses et études réalisées, ainsi que les discussions avec les autorités russes concernant cet événement, bien que celui-ci n'ait eu aucune incidence pour la Belgique.

17.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

18 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les normes de sécurité en matière de survol des centrales nucléaires" (n° 23694)

18 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de veiligheidsnormen voor het overvliegen van kerncentrales" (nr. 23694)

18.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, quelles sont les restrictions et interdictions en termes de survol des installations de Tihange et de Doel? Quel rayon et quelle hauteur de vol sont-ils interdits? Comment se situent les normes belges au regard des normes existant dans d'autres pays? On sait que Bierset est dans l'axe de la piste. Quels problèmes particuliers cela pose-t-il? Je me permets de relayer ici des questions que les citoyens me posent régulièrement.

18.02 Jan Jambon, ministre: Et moi, monsieur Nollet, je donne des réponses à des questions que vous me posez régulièrement.

Il existe effectivement des restrictions de survol des centrales nucléaires. Celles-ci sont décrites dans l'*Aeronautical information publication* (ENR 1.1-29).

L'arrêté royal du 19 décembre 2014 est également d'application en ce qui concerne le survol des sites nucléaires et d'autres infrastructures critiques. Il est donc interdit de faire évoluer un aéronef au-dessus de la centrale de Tihange à une hauteur inférieure à 701,4 mètres dans un rayon de 1 852 mètres autour de la centrale. Pour Doel, il est donc interdit de faire évoluer un aéronef au-dessus de la centrale de Doel à une hauteur inférieure à 609,6 mètres dans un rayon de minimum 600 mètres autour de la centrale, allant jusqu'à huit kilomètres, selon le type d'avion et s'il fait nuit ou jour.

En ce qui concerne la comparaison avec des normes existant dans d'autres pays, je vous invite à contacter mon collègue M. Bellot, dont c'est la compétence.

Pour ce qui concerne votre dernière question, je suppose que vous voulez dire que Tihange est dans l'axe de la piste de l'aéroport de Bierset. C'est en tout cas à cette question que je répondrai. La position de l'axe de la piste par rapport à la centrale nucléaire de Tihange n'est pas un élément prépondérant en matière de sécurité. Les éléments les plus importants en matière de sécurité sont plutôt la densité du trafic aérien, la position des routes aériennes par rapport à la centrale ou la proximité des aéroports. Je vous invite également à contacter mon collègue le ministre de la Mobilité, étant donné que Belgocontrol garantit, avec les autorités aéroportuaires de Liège, le respect de ces règles.

18.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie. J'aurai une vue d'ensemble quand j'aurai interrogé M. Bellot. Cette hauteur me semble relativement faible par rapport à ce qu'on me dit exister ailleurs. On me dit aussi, mais peut-être le savez-vous vous-même, que tout survol du Palais royal est interdit, même au-dessus de 700 mètres.

Cela fera l'objet d'une autre question, mais je voudrais savoir: selon vous, comme ministre de l'Intérieur, quel est le plus dangereux entre un Palais royal et une centrale nucléaire?

18.04 Jan Jambon, ministre: "Rends au Palais royal ce qui appartient au Palais royal et rends aux centrales nucléaires ce qui appartient aux centrales nucléaires." Je paraphrase *La Bible*.

18.05 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je suppose que cela a été validé par le premier ministre, que vous

avez fait corriger votre discours; mais c'est une bonne réponse.

Le **président**: *La Bible, anno MMXVIII.*

18.06 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): C'est l'accord de gouvernement qui est la bible.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

19 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les capacités de stockage du combustible usé à Tihange" (n° 23695)

19 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de capaciteit voor de opslag van de verbruikte splijtstof in Tihange" (nr. 23695)

19.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, j'aimerais refaire avec vous le topo sur les capacités de stockage des piscines de Tihange au regard de la situation actuelle, mais aussi de la prolongation de la centrale de Tihange 1.

Quand la capacité de ces piscines sera-t-elle saturée? Qu'envisagez-vous de faire du combustible usé quand cette saturation aura été atteinte?

Puisqu'un envoi vers La Hague n'est plus envisageable, allez-vous le cataloguer comme "déchet" et le faire transférer à l'ONDRAF? Allez-vous plutôt faire construire à Tihange une extension des capacités? Si oui, sous quelle forme: piscine ou stockage à sec?

Confirmez-vous que le coût de ces opérations sera entièrement imputé aux opérateurs? Suivant quelles modalités ENGIE Electrabel financera-t-elle ces travaux?

19.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, après avoir été suffisamment refroidi dans les piscines de désactivation spécifique, annexes à chaque réacteur, le combustible usé des réacteurs de Tihange a été déplacé vers une piscine de stockage centralisé dans le bâtiment DE. La capacité de celui-ci est toutefois limitée et devrait atteindre sa saturation en 2023.

ENGIE Electrabel a reconnu voici déjà plusieurs années la nécessité d'étendre la capacité de stockage temporaire du combustible usé et a déjà pris des mesures dans cette optique. Elle a également étudié les différentes options et a, par la suite, donné sa préférence à un stockage à sec dans des conteneurs de combustible usé. De plus, elle a détaillé ce concept au cours des dernières années. L'AFCN s'attend à recevoir une autorisation pour un nouveau bâtiment de stockage sur le site de Tihange dans les mois à venir.

L'entreprise aspire à une mise en service de cette nouvelle installation pour 2022. En tant qu'exploitant et titulaire de l'autorisation pour une nouvelle installation, elle est responsable des coûts, y compris les coûts opérationnels.

19.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse, que je prendrai le temps d'analyser.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

20 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le rendez-vous du ministre avec son homologue français au sujet de la sécurité nucléaire" (n° 23696)

20 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het onderhoud van de minister met zijn Franse ambtgenoot over de nucleaire veiligheid" (nr. 23696)

20.01 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, vous avez eu l'occasion de nous faire savoir au détour d'une autre question que le rendez-vous planifié avec votre homologue français avait eu lieu; rendez-vous au cours duquel vous prendriez le temps d'échanger sur la sécurité des centrales nucléaires, point que vous porteriez d'initiative à l'agenda.

J'aimerais revenir sur cette rencontre et savoir quels sont les sujets précis qui ont été abordés en lien avec le dossier du nucléaire et surtout quelles conclusions en ressortent. Plus particulièrement, j'aimerais savoir ce dont vous avez parlé au sujet de la dangereuse centrale de Chooz, enclavée en territoire belge.

20.02 **Jan Jambon**, ministre: Monsieur Nollet, comme je lai dit lors de ma réponse à la question n° 23303, j'ai rencontré le ministre de l'Intérieur français en marge du Forum international de Cybersécurité à Lille le 23 janvier dernier. C'était un court entretien au cours duquel nous avons couvert beaucoup de points, dont la sûreté nucléaire.

En France, la sûreté nucléaire ne relève pas des compétences du ministre de l'Intérieur. D'autres ministres ont des compétences dans ce domaine, par exemple dans la réglementation sur la sûreté nucléaire, mais, en gros, celle-ci relève de l'autorité de sûreté nucléaire même et le collège des commissaires de l'autorité de sûreté nucléaire rend compte au parlement.

L'ASN est connue dans le monde entier pour son expertise et je n'ai aucune raison de douter de la bonne surveillance et de la sûreté des centrales nucléaires en France, en ce compris les centrales de Chooz et de Gravelines.

L'AFCN et l'ASN ont eu une très bonne coopération et des échanges d'informations pendant des années. Je pense aux inspections croisées, à la formation conjointe, à l'échange régulier d'informations et aux bonnes pratiques à tous les niveaux. J'ai donné mon appréciation à ce sujet à mon collègue français.

En ce qui concerne la gestion de crise, nous disposons déjà des contacts utiles en permanence (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) et des contacts utiles dans le cadre du mécanisme européen. Des contacts et des projets existent par ailleurs entre gouverneurs et préfets des provinces frontalières.

Néanmoins, vos questions et inquiétudes sur les centrales de Chooz et Gravelines montrent qu'il y a une demande pour approfondir les choses. Au sein de notre centre de crise, il y avait aussi une demande pour une vraie collaboration, structurée au niveau national, pour la préparation à la gestion de crise. J'ai discuté de ces questions avec le ministre Collomb et nous avons convenu ce qui suit.

Le centre de crise français désignera une personne de contact pour le centre de crise belge afin d'approfondir la coopération entre les deux centres de crise. Le groupe de travail bilatéral "protection des populations" prévu dans les accords franco-belges sera relancé pour améliorer et structurer la coopération et l'échange d'informations tant dans la préparation que dans la gestion de crise.

Ces accords prévoient aussi la possibilité de signer des arrangements techniques. À partir de ce groupe de travail, des initiatives peuvent également être prises au niveau local. La Belgique compte proposer sa méthodologie d'approche qui concerne l'alerte, l'échange d'informations techniques et l'analyse technique et radiologique de la situation, l'échange d'avis techniques sur les mesures à prendre, l'échange sur les décisions en ce qui concerne la protection des populations, la collaboration opérationnelle sur le terrain pour l'exécution des actions de protection, l'information de la population et l'assistance.

Les services concernés seront associés aux travaux au fur et à mesure du traitement de chacun de ces points. Ceci permettra également de préciser les homologues dans chacune de ces démarches, et de les faire travailler ensemble.

Le deuxième et le troisième points précités sont déjà traités dans le groupe de travail franco-belge relatif la sûreté nucléaire. L'échange d'information existant au niveau local peut ainsi être optimisé, de sorte que toute anxiété provoquée par certains reportages sur les centrales dans la région frontalière peut être évitée.

20.03 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, merci pour votre réponse. Je note qu'il n'y a rien eu de spécifique sur la centrale de Chooz. J'ai par contre bien compris que la réflexion d'ensemble sur

la sécurité a été abordée, que vous avez mis en place une série de processus et que vous avez relancé des procédures. Je vais en informer M. Gilkinet qui y est particulièrement attentif. Peut-être jugera-t-il utile de vous recontacter spécifiquement au sujet de la centrale de Chooz ou peut-être jugera-t-il que les dispositifs méthodologiques prévus suffisent pour examiner les évolutions au cours des mois et années à venir? Je vous remercie aussi au nom de mon collègue.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

21 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les conséquences chez nous du scandale Kobe Steel" (n° 23697)

21 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de gevolgen van het Kobe Steel-schandaal voor ons land" (nr. 23697)

21.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous ai déjà interrogé à de multiples reprises au sujet de l'entreprise japonaise Kobe Steel, qui a reconnu avoir falsifié pendant des années les performances de produits livrés à plus de 200 clients. Cette société a admis que ses employés avaient fourni de faux rapports d'inspection de qualité pour des produits servant dans le secteur automobile, mais aussi dans l'industrie nucléaire. Au cours de ces échanges, vous me précisiez que Kobe Steel était liée à du matériau de soudage utilisé dans la fabrication de générateurs de vapeur de Tihange 2, Doel 1 et Doel 2, mais qu'il fallait encore attendre que les informations venant des sous-traitants des niveaux supérieurs vous parviennent pour avoir une vue complète.

Lors de notre dernier échange sur le sujet, vous m'informiez que, concernant les sous-traitants de niveau supérieur, les informations complètes seraient disponibles à partir de début février. Je reviens donc vers vous aujourd'hui pour connaître les réponses, que j'espère désormais complètes.

Une de nos centrales nucléaires a-t-elle été, par l'intermédiaire de sous-traitants, cliente indirecte de Kobe Steel? Quels sont les composants éventuellement visés? Avez-vous reçu toutes les garanties que les falsifications directes - notamment, sur les générateurs de vapeur - et indirectes - via les sous-traitants - n'entraînent aucun risque pour nos centrales et donc pour les travailleurs et les riverains? Assistons-nous à un second scandale, après le dossier Creusot Forge qui est encore loin d'avoir révélé sa véritable ampleur?

21.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, comme je vous l'ai déjà expliqué, l'AFCN a demandé à ENGIE Electrabel de déterminer si certains composants des centrales nucléaires belges sont impactés par cette fraude massive. Des actions ont été lancées en interne pour vérifier si l'approvisionnement se faisait directement auprès de Kobe Steel ainsi qu'auprès de chacun de ses fournisseurs de gros composants nucléaires.

ENGIE Electrabel a très vite pu confirmer que Kobe Steel n'est pas un contractant direct. Les trois grands sous-traitants ayant fourni de gros composants nucléaires depuis les années 2000 -Framatome, Westinghouse et Mitsubishi MHI - ont également rapidement confirmé ne pas s'être approvisionnés directement auprès de Kobe Steel, à une exception près sur laquelle je reviendrai.

Depuis plusieurs mois, ces contractants de rang 1 ont demandé à tous leurs sous-traitants de vérifier s'ils se seraient approvisionnés auprès de Kobe Steel. La plupart des sous-traitants de Westinghouse et Framatome ont confirmé ne pas s'être approvisionnés auprès de Kobe Steel.

Orano a, de son côté, confirmé que les conteneurs de combustibles usés en Belgique ne sont pas concernés par la problématique, comme je vous l'ai dit lors de votre dernière question sur le sujet.

De son côté, Mitsubishi MHI signale que, dans la période concernée par les fraudes, une partie des matériaux de soudage pour la fabrication des générateurs de vapeur pour les centrales de Doel 1, Doel 2 et Tihange 1 a été fournie par Kobe Steel Limited. Mitsubishi MHI a cependant indiqué que ces matériaux de soudage ne sont pas concernés par les fraudes de Kobe Steel Limited. Pour être à 100 % complet, hors de la période concernée par les fraudes, MHI a informé que certains tirants qui ne sont pas soumis à la pression ont été approvisionnés par les générateurs de vapeur de Tihange 1 - fabrication en 1992 et 1993.

ENGIE Electrabel tient régulièrement l'AFCN informée de l'avancement des recherches menées par ses contractants. Compte tenu de l'évolution, ENGIE Electrabel prévoit aujourd'hui de disposer d'un dossier complet dans le courant du mois de mars 2018. L'ensemble des informations disponibles aujourd'hui montrent que les centrales nucléaires belges ne sont pas impactées par le scandale Kobe Steel. Il semblerait par ailleurs que ce scandale concerne principalement des matériaux non ferreux et donc peu utilisés dans l'industrie nucléaire mais plutôt dans l'industrie aéronautique.

21.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour cet état des lieux. Je crois que je vais pouvoir clore le dossier une dernière fois en venant au mois d'avril puisque c'est au mois de mars que vous aurez les derniers éléments. Je vous interrogerai donc à nouveau en avril pour constater, je l'espère, que définitivement, il n'y a rien.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

22 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les agréments d'ENGIE Electrabel" (n° 23698)

22 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de erkenningen van ENGIE Electrabel" (nr. 23698)

22.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, c'est en mars 2016 que tous les agréments radiologiques de la centrale nucléaire de Doel ont été suspendus avec effet immédiat. La même décision tombe en avril 2016 pour Tihange. Lors de la séance de décembre 2016 de la sous-commission Sécurité nucléaire, l'AFCN formule des remarques sur les agréments des équipements d'ENGIE Electrabel. Un rapport bisannuel a été demandé. J'aimerais faire le topo avec vous sur l'état des lieux actualisé en février 2018 pour ce qui concerne les déchets conditionnés, que ce soit à Tihange (7 agréments ont été suspendus ou ont expiré) ou à Doel (3 agréments ont été suspendus ou ont expiré) et pour ce qui concerne les déchets non conditionnés à Tihange (2 agréments ont été suspendus). Où en sommes-nous aujourd'hui? Qu'en pense l'AFCN? Est-elle encore intervenue dans le processus?

22.02 Jan Jambon, ministre: Je tiens à rappeler que les agréments radiologiques concernant les déchets sont de la compétence de l'ONDRAF. Cette question pourra être adressée à la ministre de l'Énergie pour plus d'informations. En effet, la perte d'agrément signifie qu'un certain type de déchets ne peut pas être évacué du site vers EuroProcess. Cette situation ne constitue pas un problème de sûreté immédiat. Par contre, l'accumulation des déchets sur site n'est pas sans limite. Une quantité de déchets au-delà de certaines limites peut causer des problèmes éventuels. L'AFCN et sa filiale technique Bel V effectuent des inspections sur le terrain pour vérifier que l'entreposage des déchets sur les sites se fait dans des conditions sûres.

L'AFCN n'intervient pas directement dans le processus de gestion d'agrément mais se tient informée de l'état des lieux. En ce qui concerne les agréments radiologiques, Electrabel a informé l'AFCN que la centrale nucléaire de Doel a récupéré tous les agréments radiologiques pour les déchets non conditionnés. Pour les déchets conditionnés, Doel en a récupéré un. Les deux autres seront récupérés à moyen terme, dont un au début de l'année 2019 et un autre fin 2020.

La centrale nucléaire de Tihange a récupéré un agrément radiologique se rapportant aux déchets non conditionnés. Un autre agrément sera récupéré à court terme.

Pour les déchets conditionnés, la centrale prévoit de récupérer deux agréments radiologiques au 30 juin prochain. Un dernier devrait être récupéré début 2019.

L'AFCN ne peut pas se prononcer sur ce planning. Je vous propose de poser des questions complémentaires à ce sujet à la ministre de l'Énergie.

22.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, c'est précisément ce que j'ai fait, comme vous vous en doutez. Vu que l'AFCN était intervenue en décembre 2016 dans le dossier, je me suis permis de

vous interroger également.

Néanmoins, au détour de vos réponses, je constate que, pendant de nombreux mois - voire, pour certains agréments, pendant de nombreuses années, puisqu'on parle même de 2020 -, l'opérateur Electrabel fonctionnera sans agrément pour une partie des déchets conditionnés. Bref, cette situation durera environ quatre ans.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

23 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la séparation des fonctions au sein de l'AFCN" (n° 23705)

23 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de scheiding van de functies bij het FANC" (nr. 23705)

23.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, à la suite de la restructuration effectuée à l'époque par Willy De Roovere, le département Réglementation & International Affairs (RIAD) a été créé pour renforcer la conformité avec l'article 43 de la loi AFCN du 15 avril 1994 concernant l'indépendance de la fonction de réglementation de celle de surveillance et de contrôle. Ce département, également en charge d'assurer la transversalité interdépartementale, n'existe plus aujourd'hui. Il a été supprimé par M. Bens.

Quelles sont les raisons ayant motivé le démantèlement du département RIAD? Comment la nouvelle structure permet-elle d'assurer l'indépendance de la fonction de réglementation de celle de la fonction de surveillance et de contrôle et la cohérence des activités transversales de l'AFCN?

Quels sont les processus du *management system* qui permettent de garantir cette indépendance? Comment cette indépendance est-elle vérifiée et contrôlée? Le développement de la réglementation étant réalisé par des personnes rattachées à un département assurant une fonction de surveillance et de contrôle, elles participent aux activités de ce département même. Comment est-il dès lors possible d'éviter les conflits d'intérêts et d'assurer l'indépendance de l'AFCN vis-à-vis des exploitants?

23.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, en effet, le département RIAD a été dissous en 2016 à la suite du détachement vers la Commission européenne d'Yvan Pouleur, ex-directeur de ce département. Le comité de direction a jugé opportun, pour des raisons d'efficacité, de répartir l'expertise de ce département, à savoir une dizaine d'experts seniors au sein des autres départements.

La fonction de réglementation est assurée par le service juridique qui fait rapport direct au directeur général et est indépendant des services assurant la surveillance et le contrôle. Le service juridique travaille en collaboration avec les services fonctionnels de l'Agence, comme le faisait le département RIAD auparavant.

La cohérence des activités transversales de l'AFCN est assurée par les experts anciennement membres du département RIAD, désormais rattachés aux différents chefs de département. Cette cohérence est également assurée par la cellule "Management system" rattachée au département "Support" en charge du déploiement du *management system* de l'Agence et de la promotion des activités transversales.

En premier lieu, la politique de réglementation et la procédure associée pour l'établissement de textes concernant le cadre réglementaire balisent et décrivent le mécanisme permettant de garantir cette indépendance.

En deuxième lieu, les politiques telles que la politique "Inspection, autorisation et renforcement" sont d'autres outils réglementaires permettant de garantir cette indépendance.

L'audit interne, qui est un organe indépendant, veille au respect des règles et à la bonne application des politiques et processus. Le directeur général veille également à la bonne application des politiques et processus. Il existe effectivement des *management reviews* au niveau de la direction. Ceux-ci permettent d'évaluer, de façon périodique, le fonctionnement de l'Agence et, par la même occasion, de vérifier que l'indépendance entre la fonction de réglementation et la fonction de contrôle et surveillance est effectivement garantie. Enfin, il existe des mécanismes de *peer reviews* internationaux, par exemple les IERS, qui

évaluent et contrôlent l'effectivité de cette indépendance.

23.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je ne suis pas rassuré. Je pense que ce dispositif, même si vous tentez de montrer qu'il y a des balises, est contraire à l'article 43 de la loi AFCN de 1994. Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi on a voulu fusionner, si c'est pour devoir mettre ensuite des balises telles que celles que vous évoquez. Il me semble beaucoup plus simple de repartir sur deux départements différents.

Je demanderai aux juristes si je dois revoir ma position mais, selon ma lecture de votre réponse et des éléments que j'ai pu noter au vol, cela me semble contraire à l'article 43 de la loi relative à l'Agence.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

24 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le colis suspect découvert au coeur de la centrale de Tihange" (n° 23717)

24 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de ontdekking van een verdacht pakket op de site van de kerncentrale van Tihange" (nr. 23717)

24.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, une évacuation de la centrale de Tihange 3 a dû être orchestrée ce mardi 13 février suite à la découverte d'un colis suspect. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce colis? Que comportait-il? Où était-il abandonné? Comment a-t-il pu arriver là? Qui l'a découvert? Quelles mesures ont-elles été prises et quelles conséquences cela a-t-il eu? Quelles leçons retenez-vous de cet incident?

24.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, mardi 13 février, un camion transportant différents colis a été enregistré à la centrale nucléaire de Tihange. Le contenu du camion a été acheminé dans le bâtiment du contrôle des accès où il a été contrôlé, comme le veut la procédure. Il ne se trouvait donc pas à l'intérieur de la zone technique du site nucléaire.

À l'occasion du contrôle de ce véhicule, le colis a réagi de façon positive. Une procédure spécifique a dès lors été mise en place. La procédure d'urgence interne de la centrale a été enclenchée. À la suite de celle-ci, la zone de contrôle des colis a été évacuée et la police et le service d'enlèvement et de destruction d'engins explosifs (SEDEE) se sont rendus sur place. Le SEDEE a contrôlé le paquet et a déterminé qu'il ne contenait aucun élément dangereux. Le colis suspect contenait du matériel de mesure pour le réacteur de Tihange 2.

Cet incident démontre que les mesures de sécurité à l'intérieur et autour de la centrale de Tihange sont très rigides. Tout est strictement contrôlé et aucun risque n'est pris.

Rien n'indique, dans le cas de cet événement, que des mesures de sécurité supplémentaires sont nécessaires. Toutefois, ces mesures de sécurité sont constamment évaluées et ajustées si besoin. Cet événement n'a eu aucun impact sur la sûreté nucléaire.

24.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je suppose que vous avez pu apprécier la prudence dans la question. J'apprécie la précision de votre réponse.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

25 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le nouveau plan d'urgence nucléaire" (n° 23855)

25 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het nieuwe nucleaire noodplan" (nr. 23855)

25.01 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, quand la campagne d'information sur la distribution à tous les citoyens belges de comprimés d'iode commencera-t-elle? Que comportera cette campagne? Par quels canaux passera-t-elle (télévision, internet)? Combien d'exercices seront-ils réalisés par an pour tester ce nouveau plan d'urgence? Quand un exercice d'évacuation grandeur nature sera-t-il exercé à Tihange? Quand un exercice d'évacuation grandeur nature impliquant des centaines de citoyens sera-t-il organisé à Doel pour tester le volet évacuation de ce nouveau plan d'urgence?

25.02 **Jan Jambon**, ministre: Monsieur Nollet, la campagne d'information sur le risque nucléaire débutera officiellement le 6 mars 2018 - la semaine prochaine -, et continuera tout le long de l'année 2018. La campagne de prédistribution de comprimés d'iode sera quant à elle lancée dans la foulée du lancement officiel de la campagne d'information. Basée sur le dialogue, la campagne se déclinera en différentes actions d'information, mais également en moments d'interaction avec les citoyens, afin que chacun comprenne mieux le risque nucléaire tel qu'il existe en Belgique et sache que faire en cas d'accident nucléaire.

Le site web spécifique www.risquenucleaire.be, disponible depuis 2011, sera tout d'abord entièrement actualisé. Ce sera le lieu de référence, accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour le citoyen et les professionnels. S'informer est la première action que la population peut mener face au risque nucléaire afin de mieux s'y préparer.

Des collaborations seront également menées avec différents médias radiophoniques, de la presse écrite et en ligne pour une diffusion la plus large possible de la campagne. Via les médias sociaux, des actions ciblées de sensibilisation seront accompagnées de moments de dialogue en direct entre les experts et les citoyens. Une capsule vidéo de sensibilisation au risque nucléaire, mais surtout d'information quant aux bons réflexes à adopter en cas d'accident, sera également diffusée via les médias sociaux.

L'essentiel est, bien entendu, de veiller à ce que le réflexe de mise à l'abri soit compris et adopté par tous pour leur propre sécurité, mais également pour faciliter les interventions des autorités et services concernés.

Pour une information directe et complète de chacun, des brochures seront disponibles à partir du 6 mars dans toutes les pharmacies du pays et auprès des villes et communes situées dans une zone de planification d'urgence nucléaire. Cette démarche d'information directe et d'interaction se poursuivra via des sessions d'information organisées par le Centre de Crise, en collaboration avec l'AFCN, l'AFSCA, l'AFMPS - et le SPF Santé publique, pour les professionnels de la santé tels que les médecins généralistes, les gynécologues et les pharmaciens, et ce dans chaque zone nucléaire du pays.

À la demande des autorités communales situées dans ces zones, une séance d'information pourra également être organisée à l'intention de la population, afin que les renseignements cohérents et complets soient renforcés par des discussions pédagogiques.

Les exercices de planification d'urgence nucléaire ont, quant à eux, pour objectif de tester l'efficacité de la structure de réaction dans une situation d'urgence. Le nouveau plan d'urgence prévoit qu'un exercice soit organisé chaque année pour les centrales nucléaires et tous les deux ans pour les autres sites nucléaires de classe 1.

Vous m'avez également interrogé au sujet des exercices dans votre question n° 23678. Ma réponse est donc identique.

25.03 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse complète. L'exécution de la rénovation bien nécessaire du plan d'urgence constitue l'aboutissement d'un long processus.

J'entends que c'est le 6 mars que la campagne démarrera. Je suppose qu'à cette date, toutes les pharmacies pourront remettre des pilules d'iode. Nous savons en effet comment cela se passe: les gens peuvent se rendre très vite dans une officine, après avoir entendu l'information à ce sujet. Je souhaite seulement vérifier que les pharmacies ne seront pas approvisionnées dix jours après.

25.04 **Jan Jambon**, ministre: Oui, oui, c'est le but. Je pense aux dépliants qui seront disponibles dans les pharmacies.

25.05 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Oui, les *folders*.

25.06 **Jan Jambon**, ministre: Les *folders*, les *flyers*, etc.

25.07 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour ce marathon.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

De **voorzitter**: Vraag nr. 23756 van de heer Flahaux wordt omgezet in een schriftelijke vraag. Vraag nr. 23791 van de heer Demon wordt uitgesteld.

26 **Question de M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le suivi des *foreign terrorist fighters* belges encore présents en Irak et en Syrie" (n° 23835)**

26 **Vraag van de heer Benoit Hellings aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de opvolging van de Belgische *foreign terrorist fighters* die nog in Irak en in Syrië verblijven" (nr. 23835)**

26.01 **Benoit Hellings** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, les *foreign terrorist fighters* (FTF) représentent un gigantesque danger potentiel pour bon nombre de pays européens, dont le nôtre, même si l'organisation terroriste dite État islamique a incontestablement perdu du terrain en Irak et en Syrie. Plus de 700 noms d'hommes et de femmes ont à un moment été recensés dans la base de données belge des djihadistes et de leurs proches partis dans ces zones de combat. Exercer un suivi rapproché de ces personnes est primordial dans le contexte actuel, quand bien même ils soient encore loin de leur pays d'origine, le nôtre.

Complémentaire aux questions que j'ai posées ce matin au ministre de la Défense et que je poserai bientôt au ministre des Affaires étrangères, je souhaiterais savoir combien de *foreign terrorist fighters* belges, à la connaissance des autorités belges, sont actuellement détenus en Syrie et en Irak, soit par les forces kurdes des YPG, soit par les peshmergas kurdes d'Irak, soit par les autorités syriennes – le gouvernement officiel de Bachar el-Assad –, soit par les autorités irakiennes? Pourriez-vous me donner la répartition par catégories? Je ne parle pas des *returnees*, mais de ceux qui sont détenus dans les prisons locales sur place.

Combien de femmes et enfants de djihadistes belges sont, à la connaissance des autorités belges, gardés dans des camps en Irak et en Syrie?

Des pourparlers avec ces différentes entités et/ou gouvernements pour traiter de leur cas ont-ils lieu? Si oui, qui se charge de ces pourparlers? La police fédérale et/ou l'OCAM jouent-elle un rôle dans ces échanges internationaux? Comment?

26.02 **Jan Jambon**, ministre: Monsieur Hellings, d'après les informations dont dispose l'OCAM, les FTF belges actuellement détenus en Irak sont deux hommes. Douze FTF belges se trouvent pour le moment en Syrie, en détention ou dans un camp de réfugiés. Cinq d'entre eux sont des hommes qui ont été arrêtés pour être placés dans un centre sous le contrôle des FDSYPG, les forces démocratiques syriennes. Unités de protection du peuple, les YPG Kurdes constituent la principale composante des FDS.

Par ailleurs, sept femmes accompagnées de six enfants au total ont été placés dans différents camps de réfugiés.

Il n'est ni dans l'intérêt de la Belgique ni dans celui de notre sécurité nationale que ces personnes reviennent dans notre pays. L'attitude générale du gouvernement belge est de n'entreprendre aucune démarche active en vue du retour en Belgique des FTF belges ayant séjourné en Irak et en Syrie et, en principe, de ne pas apporter de soutien en cas de retour effectif. Il n'existe donc aucune initiative de médiation de ce type. Pour autant que je sache – mais il est préférable que vous posiez la question au ministre des Affaires étrangères –, nous n'avons pas non plus de contacts en ce sens avec nos représentations diplomatiques dans la région. S'il s'avère qu'une libération non contrôlée constitue un grave danger pour notre sécurité, nous prendrons bien entendu les mesures qui s'imposent. Une exception a toutefois été faite pour les jeunes de moins de 10

ans. Le Conseil national de Sécurité a convenu que la Belgique leur apporterait une assistance en cas de retour.

Je dois encore ajouter ceci: vous mentionnez la Syrie et l'Irak. Mais en Turquie également, il y a des arrestations de *foreign fighters*. Nous y avons établi un point de contact avec l'autorité turque pour organiser, le cas échéant, leur retour.

26.03 **Benoit Hellings** (Ecolo-Groen): Merci, monsieur le vice-premier ministre, pour votre réponse qui est beaucoup plus complète que celle que votre collègue de la Défense m'a donnée ce matin. Je salue votre souci de transparence, qui est fort utile.

Je pense, comme vous, que les autorités belges n'ont pas à essayer de faire revenir ces personnes, qui sont extrêmement dangereuses. Par contre, il y a un réel intérêt à les contrôler sur place dans le but de collecter des renseignements et vérifier ce qu'elles deviennent, de sorte qu'elles ne puissent pas porter préjudice à la sécurité tant dans le pays où elles se trouvent que dans le nôtre.

J'entends votre souci à l'égard des enfants de moins de dix ans. Ceux-ci ne doivent évidemment pas payer pour les turpitudes de leurs parents. Je pense aussi que parmi les femmes peuvent se trouver des personnes susceptibles de revenir en Belgique, faire amende honorable et payer sur le plan judiciaire pour les actes commis. Elles pourraient aussi être récupérées, réintégrer notre société et faire corps avec elle. Les enfants et les femmes pourraient aider à réparer l'immense mal provoqué par ces *foreign terrorist fighters*.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 23884 van de heer Flahaux wordt uitgesteld. Vraag nr. 23905 van de heer Jadin wordt omgezet naar een schriftelijke vraag. Vraag nr. 23909 van de heer Metsu wordt omgezet naar een schriftelijke vraag. Vraag nr. 23911 van de heer Calvo wordt uitgesteld.

26.04 **Minister Jan Jambon**: Mijnheer de voorzitter, deze vraag van de heer Calvo beslaat drie bladzijden. Ons antwoord is vijf bladzijden lang. Er zijn toch limieten aan mondelinge vragen. Mijn kabinet werkt dag en nacht om de schriftelijke vragen op tijd te beantwoorden. Wij zijn echt vrijwel bij, al twee jaar lang. *In der Beschränkung zeigt sich der Meister!* Ik wil mij niet mengen in de parlementaire werkzaamheden, maar sommige dingen horen thuis in een mondelinge vraag, andere in een schriftelijke. Ik vraag u dit even te melden aan de heer Calvo. Het antwoord is klaar, we kunnen dat zo doorsturen. Vijf bladzijden antwoord, dat is iets voor een schriftelijke vraag. Daarna kan men nog altijd een becommentarieerde mondelinge vraag stellen. Die handelwijze lijkt mij meer aangewezen dan de huidige. Excuseer mij hiervoor.

De **voorzitter**: Uw opmerking is terecht. Aan de Conferentie van voorzitters werd reeds eerder melding gemaakt van de problematiek van bepaalde mondelinge vragen die beter schriftelijk zouden worden gesteld. Eventueel kan het voorbeeld van het Vlaamse Parlement worden gevolgd, waar de voorzitter en diensten samen kunnen triëren. De vraag ligt hier voor mij en ik zie dat dit inderdaad eerder schriftelijk te behandelen punten betreft. Er wordt gevraagd naar feiten en cijfers. Ik zal de Conferentie van voorzitters hierop attent maken.

27 **Question de M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les suites de l'arrestation de personnes sans-papiers lors d'un événement de l'ASBL Globe Aroma à Bruxelles" (n° 23937)**

27 **Vraag van de heer Benoit Hellings aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de stand van zaken betreffende de tijdens een activiteit van de vzw Globe Aroma in Brussel aangehouden sans-papiers" (nr. 23937)**

27.01 **Benoit Hellings** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, nous boirons un café ensemble quand vous voudrez. Je transmettrai les remarques du vice-premier ministre à mon chef de groupe. Je veille toujours, monsieur le ministre, à ce que les questions que je vous adresse n'excèdent pas une page. J'estime en effet, pour avoir travaillé dans un cabinet, que c'est extrêmement délicat.

Monsieur le ministre, ce 9 février, deux personnes sans papiers ont été enfermées à la suite d'une opération

de police controversée qui s'est déroulée lors d'un événement organisé par l'association culturelle flamande Globe Aroma, à Bruxelles. Ces deux individus sont toujours enfermés au centre 127bis de Steenokkerzeel.

En réponse à des questions qui vous ont été posées lors de la séance plénière de la Chambre le 22 février dernier, vous avez affirmé que la zone de police locale Bruxelles-Capitale-Ixelles avait demandé cette action dans le cadre d'une opération dite BELFI, visant, entre autres, à réprimer des faits présumés liés au terrorisme.

Interrogé lors du Conseil communal de ce lundi 26 février, le bourgmestre de Bruxelles, Philippe Close, reconnaît que la zone de police dont il a la charge a pris cette initiative et que les renseignements dont les agents locaux disposaient s'avéraient être inexacts. Ils visaient à augmenter le nombre d'actions BELFI dont la zone de police doit être partenaire pour obtenir du renfort structurel sur le territoire de la ville de Bruxelles. Faire figurer Globe Aroma sur une liste comme un débit de boissons pouvant cacher des activités autres, comme de la radicalisation, était donc un leurre de la part du bourgmestre de la ville de Bruxelles et de la zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles. D'où, monsieur le vice-premier ministre, mes trois questions.

Cette information sur l'inexactitude des informations ayant justifié la demande d'intervention de la part de la zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles a-t-elle été transmise officiellement à la police fédérale et/ou à votre cabinet?

Puisque la mobilisation des polices locale et fédérale a eu lieu en vain, quelles procédures allez-vous modifier afin de limiter sensiblement les risques d'interventions infondées, ayant des conséquences budgétaires (une action judiciaire, 25 policiers), mais surtout humaines, importantes? On pense évidemment à ces deux personnes sans papiers arrêtées.

Enfin, puisque la mission du 9 février s'est avérée sans objet, en tout cas du point de vue de la lutte contre le terrorisme qui doit mobiliser toutes nos forces de police, les deux personnes arrêtées ce jour-là peuvent-elles espérer sortir prochainement du centre fermé où elles ont été emprisonnées? Si oui, quand?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

27.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Hellings, d'abord, une petite précision. La police locale de Bruxelles ne m'a pas demandé de faire une action mais elle l'a demandé aux instances BELFI dans le cadre de la procédure BELFI. Ce n'est donc pas moi qui intervins.

Comme vous le savez, je n'ai pas de vue sur les résultats de l'enquête judiciaire. Il m'est donc impossible d'apprécier l'affirmation qu'il ne s'agit pas ici d'informations correctes. Cela fait partie de l'enquête judiciaire.

Concernant les deux personnes arrêtées, il s'agit de personnes en séjour illégal pour lesquelles la procédure prescrite a été suivie. Étant donné qu'il s'agit d'une action du parquet, je dois vous renvoyer pour cette deuxième question à mon collègue Koen Geens, ministre de la Justice.

27.03 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Je vous remercie pour l'éclairage que vous avez fait. Je suis tout à fait conscient que les opérations BELFI se décident entre instances indépendantes (les deux parquets et les polices locale et fédérale). Cela n'empêche pas deux remarques dans le cas présent. La première, c'est que le bourgmestre de Bruxelles, visiblement, ne tient pas sa police. Il ne donne pas les orientations qu'il semble vouloir donner politiquement. En tout cas, elles ne transparaissent pas dans les décisions prises formellement par la police au sein de cette structure BELFI. Il faut quand même se rendre compte que l'ASBL Globe Aroma est financée par l'échevinat de la Culture de la Ville de Bruxelles. Normalement, la Ville de Bruxelles sait très bien ce qu'il se passe dans les ASBL qu'elle finance.

Cela dit, l'expérience récente montre que cela a certaines limites.

J'en arrive ainsi à ma deuxième remarque. Visiblement, la police de Bruxelles utilise les structures BELFI pour essayer d'augmenter de plusieurs temps-plein la police fédérale appelée à être présente sur le territoire de la ville de Bruxelles et de la zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles.

Cette façon de faire est terrible car beaucoup de moyens humains – je pense ici aux policiers fédéraux –, donc de moyens budgétaires, ont été consacrés pour un risque très faible, tout cela pour augmenter l'intervention de la police fédérale. C'est réellement dommage. Il y a, selon moi, beaucoup d'ordre à remettre

dans cette ville de Bruxelles. Je ne pense pas ici seulement aux ASBL parallèles, mais aussi à la façon dont la tutelle politique s'exerce sur la police locale.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 17.17 uur.
La réunion publique de commission est levée à 17.17 heures.*